

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N° 19 1^{er} MARS 85

SOMMAIRE

EDITORIAL	P. 3
CHASSE : RASSEMBLEMENT CONTRE LE BRACONNAGE DES TOURTERELLES EN GIRONDE	P. 4
FAUNE : CAMPAGNE "LEVEZ LE PIED"	P. 5
CARPES CHINOISES, ATTENTION	P. 6
HISTOIRE D'ARTICLE	P. 6/7
POLLUTION : RHONE-POULENC : LE POLLUEUR PAYEUR !	P. 8
INSTALLATIONS CLASSEES	P. 8
COMMUNICATION : LECTEURS FANTOMES ET ABONNES ABSENTS	P. 9/10
COMPTE RENDU-REUNION PLENIERE BOIS JOUBERT:..	P. 10/11
COMMENT REDIGER UN COMMUNIQUE DE PRESSE	P. 11
POUR MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE	P. 12
REUNION PLENIERE A CHASPINHAC	P. 13/14
TOURISME : OFFICES DE TOURISME	P. 14
EN BREF	P. 14/15
VIE ASSOCIATIVE	P. 15/16
MINISTERE	P. 17/18
FORMATION FFSPN	P. 19/20
EUROPE : RESOLUTION DU BEE SUR LA POLITIQUE DE PROT. DES SOLS	P. 21 à 25
DERNIERE MINUTE : BIENTOT L'ASSEMBLEE GENERALE	P. 26
ANNEXE : L'ECOLOGIE FRANCAISE EN QUESTION	P. 27 à 30



documentation

INVENTAIRE DES ESPECES VEGETALES CULTIVEES ET UTILISEES EN FRANCE

Le laboratoire d'Ethnobotanique du Muséum National d'Histoire Naturelle et l'équipe de recherche du C.N.R.S. vient de publier, pour le compte de la Mission des Etudes et de la Recherche du Ministère de l'Environnement, "Inventaire des espèces végétales cultivées ou utilisées en France". Ce document fait le point sur les problèmes relatifs à la flore domestique traditionnellement cultivée en France.

Il réunit à la fois des réflexions méthodologiques et un ensemble d'informations obtenues grâce à des enquêtes effectuées aussi bien dans des centres de documentation que sur le terrain. Son objectif est de mettre à la disposition des collaborateurs actuels et futurs, des données sur les possibilités de retrouver, en France, des variétés anciennes et locales, pas seulement en tant que ressources phytogénétiques, mais aussi en tant que porteurs d'un savoir populaire très particulier et faisant souvent l'objet de pratiques spécifiques.

Ce document peut être consulté à :
La FFSPN
Maison du Chevreuil
57, rue Cuvier
75005 Paris



Persécutés depuis des siècles, les rapaces ont été longtemps les mal-aimés de la faune sauvage. La lutte pour leur réhabilitation a commencé sous l'influence de quelques défenseurs des oiseaux et de la nature, passionnés par les faucons, les aigles, les vautours de toutes sortes.

Apprendre à les reconnaître, savoir où les trouver et les menaces qui pèsent sur eux, voilà le but que cherchent à atteindre Michel et J.F. TERRASSE dans leur livre "je découvre les rapaces".

Vendu à la FFSPN : 30,00 F l'unité
par correspondance : + 6,50 de port

Pour aider à une meilleure connaissance de l'ours brun et son milieu, la FFSPN diffuse les documents du F.I.E.P (Fonds d'Intervention Eco-Pastoral)

. Fichier pédagogique : L'OURS
textes, légendes, croquis :
40,00 F + 6,50 (port)

. L'OURS DES PYRENEES
32 pages, photos couleurs
30,00 F + 3,20 (port)

. L'OURS
textes, documents, diapositives
60,00 F + 6,50 (port)

. L'ours raconté par les enfants
des vallées pyrénéennes
1 volume, 184 pages, photos
1980, Pau
30,00 F + 9,50 (port)

. La FORET PYRENEENNE
textes, documents et diapositives
60,00 F + 6,50 F (port)

"Ecouter et reconnaître 30 oiseaux familiers", c'est ce que vous propose le disque diffusé par la FFSPN. Sur la face A, les chants des tourterelles, pic épeiche, fauvettes, rouge-gorge, etc... vous sont présentés isolément selon un classement systématique.

Sur la face B, les mêmes chants sont répartis dans 4 ambiances sonores différentes.

Le disque : 70,F + 6,50 (port)

Ce disque a été réalisé par JEUNES
ET NATURE

Disponibles à la FFSPN soit à Paris
soit à Rochefort.

éditorial

L'AG., C'EST VOUS !

VOUS ALLEZ DIRE QUE JE RADOTE,, C'EST VRAI ! CHAQUE ANNÉE À MÊME ÉPOQUE, JE DOIS PRENDRE LA PLUME POUR ENGAGER TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA FÉDÉ À ENVOYER DE NOMBREUX REPRÉSENTANTS À L'A.G. CELA NE M'AMUSE PAS,, J'AIMERAIS MIEUX QUE, DANS CHAQUE ASSOCIATION NE SE POSE PAS LA QUESTION DE SAVOIR SI L'ON VA À L'AG, MAIS PLUTÔT À COMBIEN L'ON Y VA, IL EST CENT MILLE RAISONS DE NE PAS VENIR (LE "OUIQUENDE" DE L'ASCENSION, LE CIEL BLEU, LES PETITS OISEAUX, LA FAMILLE, LA SATURATION DE RÉUNIONS, ETC) MAIS IL EN EST CENT MILLE AUTRES DE VENIR (RETROUVER LES COPAINS, FAIRE SE RENCONTRER LES ADHÉRENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DIVERSES, DÉPASSER LES QUERELLES DE CLOCHER, MONTRER QUE NOUS EXISTONS, ETC).

SI VOUS ESTIMEZ QUE LA FÉDÉ N'EST QU'UN LABEL EN CERTAINS CAS, UNE BOÎTE AUX LETTRES, UN DISTRIBUTEUR D'INFORMATIONS, UN LOINTAIN BUREAU PARISIEN AUX DÉCISIONS OCCULTES, ALORS RESTEZ CHEZ VOUS ! MAIS DITES-VOUS BIEN QUE LA FÉDÉ N'A PLUS DE RAISON D'ÊTRE ET QU'À TERME, CE NE SERA BIENTÔT PLUS QU'UNE COQUILLE VIDE (C'EST PEUT-ÊTRE D'AILLEURS CE QUE CERTAINS ESPÈRENT !)

SI, EN REVANCHE, VOUS ESTIMEZ QUE LA FÉDÉ C'EST VOUS, QUE CELA VAUT LE COUP DE VOIR DE PRÈS LA BOBINE DE CEUX QUI, ACTUELLEMENT, SE DÉMÈNENT POUR FAIRE MARCHER LA BOUTIQUE, DE LEUR DIRE CE QUI, À VOTRE AVIS, VA OU NE VA PAS, D'AVOIR UN CONTACT AUTRE QU'ÉPISTOLAIRE OU TÉLÉPHONIQUE, ALORS VENEZ !

NOUS AVONS TOUS UN DÉFAUT, NOUS NE SAVONS PAS ASSEZ TRAVAILLER EN COMMUN, NOUS RÉUNIR, FAIRE CONNAÎTRE CE QUE NOUS RÉALISONS. L'A.G. EST JUSTEMENT CETTE OCCASION DE CONFRONTATION, D'ENRICHISSEMENT MUTUEL, DE FAIRE CONNAÎTRE À L'OPINION PUBLIQUE QUI NOUS SOMMES, CE QUE NOUS FAISONS ET DE MONTRER QUE NOUS SOMMES NOMBREUX À OEUVRER POUR LA SAUVEGARDE DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL.

À MOINS, BIEN SÛR, QUE NOUS NOUS RECONNAISSONS DANS CETTE ANALYSE RÉCENTE D'UN JOURNALISTE À SENSATION, DÉÇU DU MOUVEMENT ASSOCIATIF :

"UN BON MILLIER DE PRÉSIDENTS FANTOCHES ET SANS TROUPES, LE NOUVEAU POUVOIR N'EN EST D'AILLEURS PAS DUPE. IL A FAIT MINE D'Y CROIRE AVANT, LE PRÉSIDENT MITTERRAND N'A JAMAIS EU, QUANT À LUI, BEAUCOUP DE CONSIDÉRATION POUR LES ÉCOLOGISTES QU'IL QUALIFIAIT D'ADOLESCENTS ATTARDÉS, ET, DANS UN PAYS D'OBÉDIENCE MONARCHIQUE, CE QUE LE PREMIER D'ENTRE TOUS PENSE N'EST PAS SANS INFLUENCE SUR L'ACTION DE SON GOUVERNEMENT, C'EST AINSI QUE LE SEUL BUDGET EN NETTE RÉGRESSION DEPUIS 1981 EST LE BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT. IL ÉTAIT MAIGRE, IL EST DEVENU ÉTIQUE. IL ÉTAIT SYMBOLIQUE DE L'INTÉRÊT PORTÉ PAR L'ÉTAT À CE SUJET, LE SYMBOLE N'EST PLUS QU'UN SOUVENIR ET LA DÉMOBILISATION DE L'OPINION UNE SUITE LOGIQUE",

CETTE ANALYSE EST PARTIALE ET FAUSSE, CAR ELLE IGNORE LE TRAVAIL IMMENSE RÉALISÉ PAR LES ASSOCIATIONS DE LA FÉDÉ SUR LE TERRAIN, JE M'EN RENDS COMPTE À L'OCCASION DE DÉPLACEMENTS OU EN PARCOURANT LES BULLETINS ET REVUES QU'ELLES PUBLIENT, MAIS ELLE EST JUSTE EN CE SENS QU'IL EST VRAI QUE NOUS AVONS UN IMPACT MINIME SUR L'OPINION PUBLIQUE ET DONC SUR LES POUVOIRS PUBLICS, NOUS EN SOMMES EN PARTIE RESPONSABLES, IL NE SERT À RIEN DE RÉCRIMINER SUR LES MÉDIAS SI NOUS NE SOMMES MÊME PAS CAPABLES DE NOUS RÉUNIR TOUS UNE FOIS L'AN LORSQUE L'UN DES REPRÉSENTANTS DES POUVOIRS PUBLICS, LORSQUE CES MÉDIAS SONT LÀ !

C'EST DE VOUS, C'EST DE NOUS TOUS QUE DÉPEND LA PRISE EN COMPTE DE LA PROTECTION DE LA NATURE PAR L'OPINION PUBLIQUE, PAR L'ÉTAT,

ENCORE FAUT-IL QUE CEUX QUI SONT LES PLUS CONCERNÉS, LES ADHÉRENTS, LES RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS DE LA FÉDÉ, S'INFORMENT, INFORMENT LES AUTRES ET FASSENT ENSUITE LA DÉMARCHÉ DE VENIR À GRENOBLE,

SI VOUS NE FAITES PAS CET EFFORT, DITES-VOUS BIEN QUE CEUX QUI MÈNENT ACTUELLEMENT LA BARQUE, S'ÉPUISANT À LA TÂCHE, PERDRONT PIED, NE SE SENTANT PAS SOUTENUS,

C'EST DE VOUS QUE DÉPEND MAINTENANT LA CONTINUATION DU TRAVAIL ENTREPRIS, IL Y A 17 ANS, LORSQUE S'EST FONDÉE LA FFSPN,

chasse

RASSEMBLEMENT

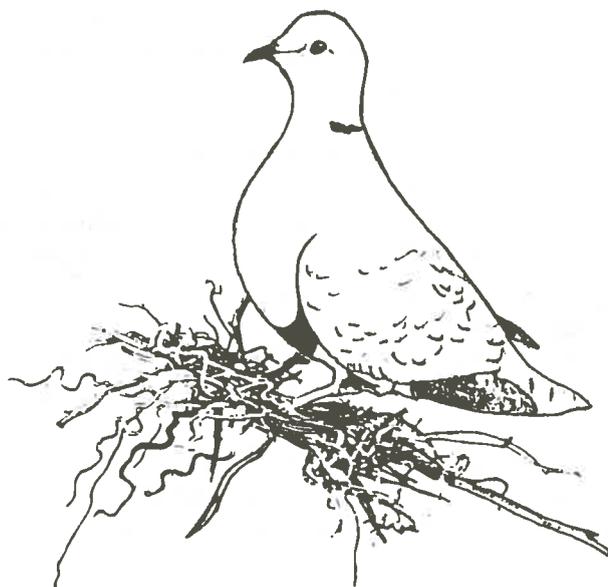
CONTRE LE BRACONNAGE DES TOURTERELLES EN GIRONDE

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE (FFSPN) LA SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ET LE CONSEIL INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ORGANISENT LE DIMANCHE 5 MAI À LESPARRE UN RASSEMBLEMENT CONTRE LE BRACONNAGE DES TOURTERELLES EN GIRONDE.

R.V.S. À 8.00 SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE À LESPARRE-MÉDOC

POSSIBILITÉ D'HÉBERGEMENT SUR PLACE.

VENEZ NOMBREUX !



faune

CAMPAGNE "LEVEZ LE PIED"

DANS LE N°12 DE LA LETTRE DU HÉRISSON, NOUS VOUS PRÉSENTONS LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE QUE MÈNE LE CETE DE L'OUEST. PARALLÈLEMENT NOUS DEMANDIONS AUX ASSOCIATIONS RÉALISANT DES TRAVAUX EN CE SENS DE NOUS COMMUNIQUER LEURS INFORMATIONS;

VOICI LES PRINCIPALES DONNÉES SUR LA MORTALITÉ ANIMALE QUE NOUS A ADRESSÉES RÉCEMMENT LE CENTRE ORNITHOLOGIQUE "CHAMPAGNE ARDENNES", CELLES-CI PORTENT ESSENTIELLEMENT SUR LES HÉRISSONS, LES MAMMIFÈRES CARNIVORES ET RAPACES.

NOUS LES REMERCIONS VIVEMENT ET NE POUVONS QU'ENCOURAGER UNE TELLE CONTRIBUTION À NOTRE CAMPAGNE "LEVEZ LE PIED".

ANNEE 1980

Les chiffres suivants concernent le département de la Marne dans son ensemble et ont été fournis par 16 observateurs pour toute l'année.

Hérisson	436	
Chat domestique	292	
Lapin de garenne	216	
Lièvre	210	
Chien	47	
Renard	42	
Chevreuil	37	
Sanglier	8	
Petits mammifères rongeurs et divers (rat, putois, fouine etc)	128	
Petits passereaux	291	(*)
Corneille/corbeau	53	
Rapaces et oiseaux divers (buse chouettes cailles etc)	52	

(*) 20 espèces (70 Moineaux, 44 Hirondelles, 44 Merles, 13 Alouettes)

ANNEE 1984 - Autoroute A 11 (110 km)

La colonne de chiffres suivante correspond à la période 1.6/31.12 sur un tronçon nouvellement ouvert (juin 1984) ce qui explique l'impact particulièrement meurtrier. La grosse majorité des buses et des effraies ont été tuées d'octobre à décembre (migration pour les premières, émancipations des nichées d'automne pour les secondes).

Hérisson	39
Renard	39
Blaireau	8
Martre	16
Fouine	21
Chat sauvage	22
Lièvre	16
Chien	5
Chat domestique	37
Buse variable	18
Chouette effraie	47
Mammifères divers	7
Rapaces et oiseaux divers	20

Les hérissons intégralement protégés en France depuis l'arrêté du 17 Avril 81 subissent fortement les conséquences de la disparition progressive du bocage et les diverses modifications apportées au paysage rural. Ils sont également les nombreuses victimes du trafic automobile.

Témoins les chiffres de ce circuit hebdomadaire en limite Marne/Haute Marne

	1980	1981	1982	1983	1984
Hérisson	24	29	24	26	48

Nous vous rappelons que pour soutenir la campagne "levez le pied" la FFSPN et le FIR ont édité une affiche sur ce thème.

Si vous possédez dans votre région des éléments concernant la mortalité animale sur les routes merci de les adresser au S. Promotion de la FFSPN (V. Dublanche). Elles feront l'objet d'une diffusion à la Presse et aux publics concernés.

HISTOIRE D'ARTICLE



CARPES CHINOISES, ATTENTION !

Un article paru dans le "Chasseur Français" présentait l'utilisation de la carpe chinoise comme un moyen miracle pour lutter contre l'envahissement des plans d'eau par les "herbes".

La carpe chinoise ou Amour blanc (*Ctenopharyngodon idella*) originaire des grands fleuves d'Asie orientale se nourrit en effet de plantes aquatiques et d'algues filamenteuses. Sa croissance rapide lui permet d'atteindre le poids de ...50 kilo ! De quoi susciter bien des rêves !

Mais le développement anarchique de végétaux divers dans les plans d'eau est une conséquence du déséquilibre du milieu dû à la dystrophisation des eaux. C'est à ce niveau qu'il faut prendre le problème à bras le corps et ne pas se contenter de palliatifs divers comme ces carpes miracles.

De toute façon, il importe de rappeler que l'introduction d'espèces exogènes est illégale lorsque les eaux ne sont pas closes (article 439-1 du code rural - arrêté du 04.06.1957).

Attention donc à l'invasion massive des carpes chinoises ! Bien qu'en principe elles ne puissent pas se reproduire dans nos climats, il convient de rester vigilant.

Josette BENARD

LORS DE LA DERNIÈRE VAGUE DE FROID, PLUSIEURS ASSOCIATIONS DE LA FFSPN NOUS ONT TÉLÉPHONÉ POUR NOUS TENIR AU COURANT DE CE QUI SE PASSAIT DANS LEUR RÉGION.

À PLUSIEURS REPRIS, LA PRESSE S'EST ADRESSÉE À L'ATTACHÉE DE PRESSE DE LA FFSPN : C'EST AINSI QUE DES DÉPÊCHES DE L'AFP ET QUELQUES ARTICLES DE JOURNAUX ONT PARLÉ DES PROBLÈMES DE LA FAUNE (EN DEHORS DES FLAMANTS ROSES !).

ET PUIS VIENT LE JOURNALISTE QUI VEUT FAIRE UN BON REPORTAGE... LA FFSPN MET À SA DISPOSITION LES INFORMATIONS TRANSMISES PAR LES ASSOCIATIONS ET IL CHOISIT LE LIEU DE SON REPORTAGE. IL EN RÉSULTE UN EXCELLENT ARTICLE QUE L'ON TROUVERA CI-APRÈS...

DONC IL FAUT SE SOUVENIR : LE BON RÉFLEXE, C'EST INFORMER LA FFSPN DES ÉVÈNEMENTS DONT L'IMPORTANCE DÉPASSE LE CADRE LOCAL. DE NOMBREUX JOURNALISTES NOUS TÉLÉPHONENT QUAND IL SONT EN MANQUE DE SUJETS. PEUT-ÊTRE UN BON JOURNALISTE RETIENDRA-T-IL VOTRE PROPOSITION.

JP. LE DUC

P.S. SAUF URGENCE, IL VAUT MIEUX ENVOYER UN DOSSIER QUE TÉLÉPHONER.

VAGUE DE FROID

Le transparent massacre des vols qui n'ont pas fui

Flamants roses, aigrettes, passereaux, plusieurs milliers d'oiseaux ont été exterminés par le froid dans toute la France.

Après vingt jours de fermeture, consécutive à la vague de froid, la chasse au gibier d'eau ouvre cette semaine un peu partout en France. Appuyées par diverses personnalités du Muséum d'histoire naturelle et du CNRS, les sociétés de protection de la nature et la Ligue pour la protection des oiseaux demandent la prolongation du cessez-le-feu. De leur côté, insouciantes, les oiseaux profitent du redoux pour mettre les bouchées doubles avant de s'en aller pondre.

Arcachon (envoyé spécial)

Le flamant rose étant un animal assez attendrissant, très décoratif et viable de loin, particulièrement lorsqu'il s'est laissé surprendre par le gel les pieds dans l'eau, ses mésaventures dans le midi de la France ont entraîné une mobilisation importante du public et des médias. Aux dernières nouvelles, les pertes s'élevaient à plus de 2 000 têtes de bétail, pour un cheptel sédentaire de 5 à 10 000 individus. L'homme est ainsi fait que certains tirent parti de ces difficultés des grands phénicoptères pour proposer des spécimens naturalisés dont le prix au marché noir aurait atteint plusieurs milliers de francs, tandis que d'autres, repoussant ces tentations, accueillent chez eux des flamants échappés qui gavent d'aliments pour nourrirons, et baptisèrent aussitôt de prénom ridicules tels que Rita ou Lulu. Dans les deux cas, le résultat est sensiblement le même, puisqu'un oiseau recueilli dans une habitation prend généralement goût à la vie domestique, et refuse, une fois rétabli, de quitter le coin du feu, ce qui en fait un oiseau perdu pour la nature, aussi sûrement que s'il avait terminé sa carrière sous l'aigle d'un taxidermière.

L'aligrette garzette jouit dans le public averti d'une faveur presque comparable à celle du flamant rose. Disparue de France au 19^e siècle, elle réapparut en Camargue, comme nicheuse, dans les années vingt, et sur le Bassin d'Arcachon, toujours comme nicheuse, en 1980. En 1984, on a compté localement quelque 350 couples nicheurs, et avant la vague de froid, les gardes du Parc Ornithologique du Teich avaient recensé 1 650 hivernants dans le bois de Cassy, soit plus de la moitié des effectifs hivernant dans toute la France. Se nourrissant de crevettes et de petits poissons, les aigrettes ont été privées de nourriture par le gel des plans d'eau. Puis leur bec et leurs pattes ont gelé, au point qu'elles ne pouvaient plus refermer leurs doigts sur les branches des pins qui les accueillent pour la nuit, et qu'elles devaient se poser à terre où les effets du gel se font encore plus cruellement sentir. De fil en aiguille, les aigrettes ont perdu leurs griffes, elles ont taché de conserver leur équilibre en s'appuyant sur la pointe de leurs ailes et les ont cassées, se causant des blessures qui entraînent hémorragies et gangrènes lorsque, secourues, elles étaient exposées à la chaleur. Au port de Cassy, un pêcheur de crevettes en a recueilli une centaine, dont cinq seulement ont survécu. Les responsables du Parc du Teich estiment les pertes, localement, à quelque 500 individus, et ils ont déjà ramassé plu-



Des milliers de flamants roses se sont laissés surprendre par le gel, les pieds dans l'eau.

Photo: Pierre/Sygnus

sieurs centaines de cadavres que deux ornithologues évaluent à longueur de journée afin de déterminer leur âge et leur sexe.

Afin de doubler le plaisir des petits enfants et des vieillards, nombreux à visiter les collections permanentes du Parc, l'armée de l'Air, basée non loin de là, déploie au-dessus des étangs tout un échafaudage de ses matériels les plus récents, dont le vacuum lucesant permet cependant de distinguer nettement les coups de feu tirés ici et là par des chasseurs apparemment peu soucieux de la fermeture.

Leur tâche est considérablement facilitée par l'hébétéude des oiseaux, illustrée notamment par le fait qu'à plusieurs reprises nous soyons survolés à très basse altitude, et tout près des habitations, par des courlis, comportement exceptionnel de la part d'un animal habituellement très farouche.

Il s'agit naturellement, dans ce cas, des mauvais chasseurs, une infime minorité, tout le monde vous le dira. Le mauvais chasseur est même si rare que bien peu peuvent se vanter de l'avoir approché. Quant aux bons chasseurs, leurs armes remisées, ils se bousculent devant la « boîte à piafs » installée sur l'escalier du bâtiment du Parc, où les aigrettes, les hérons, les butors, les foulques, les sarcelles, les vanneaux ou les mouettes recueillis par des particuliers peuvent être déposés dans l'attente des premiers soins. Le dernier en date est un héron cendré apporté par un bon chasseur d'Artigues, et plombé par un mauvais chasseur qui lui a fricassé la mandibule inférieure, le mettant dans l'impossibilité de se nourrir.

Les responsables du Parc du Teich se font l'écho d'informations nécessairement fragmentaires - un premier coup d'oiseaux hivernants nous vient ainsi de Sibérie, et plus généralement des vastitudes glaciales du camp socialiste. Survient la vague de

bilan sévère ne pourra être tiré qu'après la période de reproduction - mais tout a fait alarmantes. Localement, en plus de l'aligrette garzette - dont seuls deux spécimens ont été vus vivants depuis la vague de froid - le cisticole des joncs aurait complètement disparu. On est également sans nouvelles de la boucarle de Cettl (l'un et l'autre sont de petits passereaux vivant généralement près des eaux douces et dans les marais). Sur une courte dizaine de martin-pêcheurs hivernant, cinq ont été retrouvés morts. Plusieurs dizaines de hérons cendrés nicheurs ont disparu du territoire du Parc, alors qu'à cette époque, ils devraient commencer à construire leurs nids. Si toute estimation numérique est impossible, même localement, pour ce qui concerne les petits passereaux - de tous les oiseaux, ceux qui ont dû le plus souffrir de la vague de froid - les chiffres communiqués par la LPO (1), et concernant certains points du littoral atlantique, donnent une idée des dégâts subis par quelques espèces plus faciles à observer. Entre la pointe de Grave et la frontière espagnole, on aurait recensé plusieurs dizaines de milliers de cadavres de vanneaux huppés. Dans l'île de Ré, plusieurs milliers d'oiseaux appartenant à 36 espèces différentes ont été retrouvés morts. Et ainsi de suite.

D'après les informations recueillies auprès d'oiseaux blessés ou affamés hébergés par le Parc ornithologique du Teich, les choses se sont passées à peu près de la façon suivante (la marge d'erreur étant imputable au stress subi par ces oiseaux, et aux difficultés que rencontrent les plus attentifs pour s'exprimer) : la France - et particulièrement ses vastes zones humides - constitue l'un des territoires d'hivernage des oiseaux nichant sous des latitudes septentrionales en Europe ou en Asie Centrale (beaucoup de froid, la neige et le gel des plans d'eau. Pour les oiseaux d'eau, notamment,

l'accès aux potentialités trophiques (alimentaires), déjà limité en hiver, est brutalement réduit dans des proportions dramatiques. En Camargue, par exemple, les oiseaux, privés de nourriture par le gel des étangs, se sont rués en masse vers les eaux libres du petit Rhône, attendus au passage par les chasseurs - les méchants, cela va sans dire - qui purent ainsi se livrer à de véritables hécatombes. De surcroît, la vague de froid précipite vers la France des oiseaux hivernant habituellement plus au Nord, dans des pays où la pression de chasse est infiniment moindre. L'arrivée de ces nouveaux venus peu craintifs, si elle fait l'affaire des chasseurs, complique la vie de nos hôtes habituels, le peu de bouffe qui reste devant être partagé entre un plus grand nombre d'affamés. Ceux qui fuient plus au Sud, vers l'Espagne, trouvent 50cm de neige dans le delta de l'Ebre, et donc des potentialités trophiques vraisemblablement plus réduites encore.

Même parmi les oiseaux qui survivent au froid, la baisse de rendement physiologique, due à la sous-alimentation, se traduit par un moins bonne réponse aux agressions microbiennes ou parasitaires, et par un avachi-

sement des réflexes qui les met à la merci de tous les prédateurs : la distance de fuite de l'oise cendré, par exemple, serait tombée d'environ 500 mètres à moins de 150, celle du vanneau huppé de 100 à 20 mètres. Surviennent alors la fermeture de la chasse pendant deux fois dix jours, puis le redoux. Trompés par le cessez-le-feu, les oiseaux, qui sont assez cons, comme Chavil l'avait observé, se distribuent partout, jusque dans les jardins ou sur le bord des routes, profitant de cette double aubaine pour tâcher de s'en nourrir vivement plein le cornet. Dans ces conditions, avec par-dessus le marché des effectifs de chasseurs en hausse, beaucoup d'occasionnels étant attirés par l'abondance de la manne, la réouverture de la chasse risque d'entraîner des conséquences désastreuses. D'autant que pour les anatides - oies et canards - c'est la fin de l'hivernage qui conditionne la réussite de la migration de retour et de la reproduction. Les bernaches, par exemple, doivent impérativement se gaver avant de repartir vers leurs sites de nidification, au Spltzberg, au Groenland ou sur la terre de François-Joseph, où elles trouveront à leur arrivée, le sol encore couvert de neige.

Ajoutons que chaque année, les chasseurs européens prélèvent 40% des populations de canards-gibiers, et que les effectifs d'anatides recensés en France avant la vague de froid étaient les plus bas depuis que l'on fait des comptages, soit depuis 17 ans. La proportion de jeunes parmi la population hivernante de bernaches-cravant n'était ainsi que de 0,6%, contre 50% il y a 3 ans.

Pour finir sur une note optimiste, signalons tout de même que, dans l'ensemble, à l'exception de quelques nocturnes, les rapaces ont apparemment bien supporté la vague de froid. D'après l'antenne du FIR (Fonds d'intervention pour les Rapaces) dans les Hautes Pyrénées, un couple de gypaètes barbus, qui avait pondu dès le début du mois de janvier, a été aperçu récemment sur son aire, dominant tous les signes de cette fébrilité attentive qui, normalement, précède de peu l'arrivée d'un heureux événement.

Jean ROLIN

(1) Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Corderie Royale BP 263 - 17305 - Rochefort Cédex. La Ligue a publié une brochure exposant les rudiments du nourrissage hivernal.

Greenpeace contre le sashimi

En dépit de leur petite taille, les Japonais n'hésitent pas à chasser la baleine et à la manger toute crue, en sashimi. Au mépris des décisions de la commission baleinière internationale, ils s'obstinent à chasser le cachalot et le petit roqual. Quant aux États-Unis, bien que leur législation prévoit des sanctions économiques contre les pays contrevenant aux décisions de cette commission, ils ont décidé de passer l'éponge pour ce qui concerne les Japonais, et notamment de ne pas limiter leur quota de pêche dans la zone des deux cents milles. Dans l'espoir de

dégouter les Japonais du sashimi de roqual, 22 organisations, représentant quelque 4 millions d'adhérents à travers 18 pays, ont lancé une campagne internationale de boycott des lignes aériennes japonaises. Dans le cadre de cette campagne, une vingtaine de militants de Greenpeace, dont la moitié n'avait même pas l'âge du certifié, ont occupé ce matin les locaux de la Japan Airlines, à Paris, sur l'avenue des Champs-Élysées. Douze d'entre eux ont été interpellés pour vérification d'identité (dont Renaud).

J.R

pollution

INSTALLATIONS CLASSEES

RHONE-POULENC : LE POLLUEUR PAYEUR

Le 14 février 1985, le tribunal correctionnel de Lyon a prononcé le jugement dans le procès intenté à l'usine Rhône-Poulenc Saint-Fons-Nord suite à une gigantesque pollution du Rhône en septembre 1982.

Pour rappeler les faits, les 10, 11 et 12 septembre 1982 au moins 50 tonnes de poissons flottaient, ventre en l'air, sur le Rhône depuis le sud du département et le long de la traversée du département de l'Isère.

Plusieurs communes et associations ont porté plainte contre Rhône-Poulenc. En effet, la pollution coïncidait avec les déversements d'hydroquinone (produit photographique réducteur d'oxygène) par l'usine en question.

Néanmoins, tout en reconnaissant les déversements, Rhône-Poulenc niait sa responsabilité.

Les communes ont retiré leur plainte en 1983 après la nationalisation du groupe Rhône-Poulenc. Des associations de pêcheurs ont fait de même après une "indemnisation" de 120 000 F versée par l'usine. Cependant ce chèque, selon le directeur de l'usine, ne traduisait en aucune façon la reconnaissance de la responsabilité de Rhône-Poulenc dans cette affaire de pollution. Il manifestait seulement sa volonté d'entretenir des relations de bon voisinage avec les populations de la région Rhône-Alpes.

Seule la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature se sont constituées partie civile et après plus de deux ans de procédure judiciaire, elles ont obtenu gain de cause. Rhône-Poulenc a été jugé responsable dans cette affaire et il devra verser une amende de 8 000 F pour délit de pollution, 1 000 F pour ne pas avoir fait de déclaration des déversements et 16 000 F de dommages et intérêts aux associations de protection de la nature.

Paris, le 15 février 1985

LES REJETS D'UN ETABLISSEMENT

La Commission d'accès aux documents administratifs distingue trois types de documents (1) :

1) sont communicables, sans restriction, les résultats de mesures concernant le niveau de pollution dans l'environnement;

2) sont communicables, sous forme de moyennes mensuelles (éventuellement trimestrielles ou semestrielles) seulement, transmises sous le contrôle de l'inspection des installations classées, les résultats de mesures nombreuses (quotidiennes par exemple) dont l'envoi serait de nature à porter atteinte au secret industriel ou commercial, à l'exception des cas où les normes de rejet imposées seraient dépassées et où la communication intégrale des résultats est alors de droit ;

3) sont communicables, les mesures individuelles, lorsque, peu nombreuses, elles sont seules représentatives du phénomène de pollution, pour une durée importante (mois ou trimestre).

(1) Extrait d'un courrier, en date du 31/12/84, adressé à Sauvegarde du Gers.

—réseau communication—



LECTEURS FANTOMES ET ABONNES ABSENTS

La fin des "bouffeurs de carottes ?" C'est le titre gentiment nostalgique choisi par "Le Monde" pour un article sur "Les difficultés de la presse écologique". Daté de septembre 1974, le journal cite des magazines alors vivants mais disparus depuis : "Le sauvage", "La gueule ouverte", "Pollu-stop"... Ainsi dix ans plus tard, les difficultés actuelles de la presse baptisée maintenant "écologiste" sont la suite des difficultés de la presse "écologique" d'hier. Suite aggravée semble-t-il, car aujourd'hui, "Le Monde" ne consacrerait sans doute pas autant de place (trois colonnes) à ces difficultés qui... sont devenues les siennes. Triste constat mais porteur d'espoir : malgré les tours de force répétés que sa survie exige, la presse écologiste a la vie dure : non seulement elle continue d'exister mais elle peut être utile à nos actions, à nos associations à condition de ne pas oublier qu'elle... existe, justement.

"La Lettre du Hérisson", "Le Courrier de la nature", "Combat-nature", vous connaissez, n'insistons pas. Peut-être connaissez-vous moins les bulletins d'associations et les revues de fédérations dont certains et certaines sont vraiment des carrefours où circule l'information des autres, pas seulement la leur. Alors pourquoi pas la vôtre ? Que ces publications très diverses par le fond et la forme, soient issues ou non d'associations membres de la FFSPN. Ainsi pourquoi ne pas tenter d'envoyer de la copie par exemple, à une revue lyonnaise symboliquement baptisée "Silence" dans le but évident de le briser : chaque numéro (déjà une soixantaine) est un dossier sur un thème, le plus magistral étant le numéro-pastiche de "Libération" intitulé "L'aberration" : une date dans l'histoire de la presse anti-nucléaire.

"Calypso log" (45 000 exemplaires) est la revue de la Fondation Cousteau complétée par un supplément pour les enfants "Le dauphin". A l'aube de 1985, elle a publié un "Plan d'action" en quatre objectifs : s'attaquer à la menace d'une guerre nucléaire, la dérive du Tiers-Monde, la dégradation de l'environnement et l'éducation. Voilà qui correspond à l'une au moins, des préoccupations de notre "Réseau Communication et nature". A noter que parmi les articles des collaborateurs réguliers ou occasionnels, "Calypso log" publie des textes divers : récemment un communiqué du R.O.C. (le

Rassemblement des opposants à la Chasse) approuvé par la revue, ce qui donne un poids supplémentaire à sa prise de position.

Le magazine "Ecologie" auquel je collabore depuis de longues années, est ouvert à la prose (articles, informations, communiqués) de ses lecteurs, pour beaucoup fidèles de longue date, assez patients pour avoir accepté de subir ensemble les coups durs de leur journal, témoin de leur engagement. Fidélité critique : défauts de mise en page, peu lisible, clichés parfois médiocres, articles pas toujours intéressants, oubliés dans le traitement d'une actualité toute relative, etc... et surtout, surtout parution irrégulière. Ce dernier pêché partagé par beaucoup de journaux "écologiques", trop excessivement... périodiques : pour honorer ses échéances avec humour, "Silence" se présente comme un "quinzomadaire".

A ces critiques parfois (souvent ?) justifiées, mieux vaudrait substituer le seul remède efficace : que chacun achète régulièrement (s'abonner serait mieux encore) l'une au moins, des publications écologistes. Alors on ne verrait plus de directeurs faire la quête pour boucler leurs fins de mois (ne parlons pas de la rétribution-fantôme des collaborateurs bénévoles) ou vendre un "numéro spécial" entier à tel client qui achète ainsi le droit d'être le maître absolu du contenu d'un journal dont le titre lui sert de label, ou bien être tenté par une publicité douteuse de pollueur en quête de rédemption : exemple inverse, le refus volontaire de toute publicité -cas unique dans la presse ?- garantit le ton iconoclaste du "Canard Enchaîné". Oui, un journal ne doit sa liberté, ses qualités qu'aux lecteurs qui paient pour le lire, assez pour le faire vivre, engager des frais et prendre les risques dûs à son honneur. Oui, une presse porteuse de nos convictions devrait pouvoir sans trop d'angoisses financières, occuper un créneau de moins en moins disputé par une presse traditionnelle qui largue chaque jour davantage la rubrique "Environnement".

Où est donc passé le million d'électeurs qui votent "écologistes" ? 10 % suffiraient à assurer un tirage de 100 000 à un hebdomadaire redouté par avance des pollueurs et massacreurs de tout poil, qui pour l'instant, se moquent de nous. Ah! Quelle arme puissante

nous aurions alors pour leur barrer la route et proposer nos alternatives. En attendant, chacun de nous devrait non seulement s'abonner à une ou plusieurs publications écologistes mais - mieux encore - les lire, les critiquer vraiment, écrire à leur rédacteur en chef, contribuer à les améliorer... Bref, être un lecteur actif plutôt qu'un abonné absent. Faute de véritable exigence pour soi-même autant que pour les autres, on a la presse écologiste qu'on mérite. Et plus généralement, la presse qu'on mérite... Bonne télé !

Jean CARLIER

Prochaine chronique :

INFOPUB ET PUBINFO

PS. Avant et après la publication par "La Lettre du Hérisson" de l'article de Claude-Marie Vadrot intitulé "Provocation", je vous ai dit mon espoir de voir s'amorcer un dialogue autour de ces chroniques que nous voudrions "communicantes".

De voir notamment le "provocateur" interpellé à son tour, par des "imprécateurs". C'est une imprécatrice qui a ouvert le feu, armée d'un style à l'efficacité redoutable : en une vingtaine de lignes qui mériteraient la une du "Canard enchaîné", Josette Bénard nous donne une leçon de vigueur dans la concision. En terminant sec : "Quinze partout ?". Ce qui signifie que le jeu commence à peine. Qui reprend la balle ?

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE

DU RÉSEAU

"COMMUNICATION ET NATURE"

TENUE À BOIS-JOUBERT LES 19-20 JANVIER 1985

Une vingtaine de représentants d'associations ont participé à la 3ème réunion plénière du réseau "Communication et Nature" qui a été tenue dans une propriété de la SEPNB à Bois-Joubert dans le parc régional naturel de Brière.

1. Le point de la situation

Pour le groupe information, une enquête sur l'image de marque des associations est envisagée. Si le texte du questionnaire ne pose pas trop de problèmes, par contre il reste à résoudre le problème du financement. Plusieurs personnes vont essayer de trouver une aide auprès de banques ou de grosses entreprises.

Pour le groupe formation, deux publics prioritaires ont été retenus : l'éducation nationale et les élus.

2. Les résultats : des idées...et des propositions concrètes

a) pour le groupe INFORMATION, il sera fait :

1-un vade-mecum récapitulatif des conseils en vue de s'adresser avec plus d'efficacité vers les médias (proposé par J. Carlier, JNE),

2-une enquête auprès des journalistes et des responsables de rédaction pour négocier une meilleure collaboration entre associations et presse,

3-une étude récapitulative des articles paraissant dans LE MONDE et traitant de l'"écologie" (sensu lato),

4-une action ponctuelle d'une carte postale (représentant le désastre) à diffuser par les circuits commerciaux habituels. (N.D.L.R. : cette action devra s'intégrer dans la campagne "pluies acides" de la Fédération).

b) pour le groupe FORMATION, au niveau des élus nous pourrions utiliser les colonnes de certaines revues destinées aux Maires de France. Au niveau de l'éducation nationale, nous essaierons de réaliser :

1-une critique de la situation actuelle (programmes, formation des maîtres, moyens administratifs et financiers...) ; cette critique devrait déboucher sur une série de propositions concrètes.

2-l'organigramme des pouvoirs décisionnels, afin de cibler avec plus de précision les endroits privilégiés à modifier pour pouvoir faire passer notre message.

3. L'assemblée générale

Enfin, lors de l'assemblée générale, le programme du jeudi 16 mai n'est pas encore arrêté, (demande de réunion des groupes de travail l'après-midi), mais le vendredi 17 sera consacré au thème qui nous est cher (Communication et Nature) et organisé sur le style d'un colloque scientifique, avec invitations de personnalités extérieures.

Et encore ...

Lors de la discussion générale, il est apparu que les appels à l'aide paraissant dans la Lettre du Hérisson sont peu ou prou suivis d'effets. La lettre est-elle suffisamment lue ? L'est-elle ? Par qui ? Les messages sont-ils clairs ? Cela pose une nouvelle fois le problème de l'intercommunication au sein des associations et des fédérations.

Par ailleurs, le problème de la cohérence de nos actions a été soulevé. Chaque association peut-elle se considérer comme totalement autonome, ou doit-on se mettre d'accord sur de grandes lignes et respecter un minimum de discipline collective dans nos prises de position ?

En ce qui concerne notre stratégie, trois objectifs principaux ont été retenus. Le grand public (information), les écoles (formation des futurs citoyens), et les élus (formation des décideurs).

P.S. Le compte-rendu détaillé de la réunion peut-être obtenu sur demande adressée aux responsables du réseau (FFSPN, Paris) ; il existe également les enregistrements magnétiques des principales discussions.



COMMENT REDIGER UN COMMUNIQUE DE PRESSE ?

Un communiqué de presse contient les informations que vous désirez diffuser dans la presse. Vous l'enverrez aux journalistes, aux rédactions, aux agences de presse et éventuellement aux attachés de presse ou de relations publiques (Préfecture, Conseil Général, EDF, etc...). Le communiqué est un témoin de votre volonté de communiquer.

Sa présentation, son contenu donneront votre image de marque et vous permettront s'ils sont bons de recevoir un bon accueil et une bonne diffusion.

REGLES ESSENTIELLES :

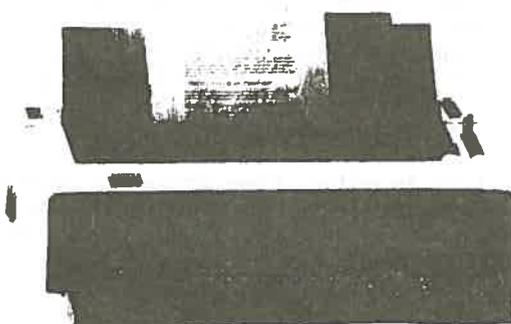
- porter clairement les coordonnées de l'auteur du communiqué. NOM, adresse, téléphone (papier à en-tête).
- la date
- mention : "Communiqué de presse" obligatoire.
- Titre synthétique, explicite, suggestif.
Ex. Congrès de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature 16-19 mai 85. Grenoble.
- être court. Une page de préférence, deux pages maximum.
Ne jamais faire recto-verso.
(la dactylo qui tape peut oublier de tourner la page).
- être tapé à la machine avec double interligne.
- être écrit en bon français. Pas de sigle, de style militant (genre tract C.G.T.), de vocabulaire technique ou savant. Préférer les phrases courtes. Eviter l'intellectualisme.
- être basé sur des faits de préférence liés à l'actualité, et non sur des opinions. Eviter les polémiques, les citations de noms de personnes qui entraînent un droit de réponse. Si les faits sont peu crédibles, joindre en annexe les preu-

ves de vos affirmations.

- être clair : votre communiqué doit pouvoir répondre à six questions essentielles : qui ? quoi ? où ? quand ? comment ? pourquoi ?
- joindre une illustration. Photo noir et blanc avec légende au dos, logo, dessin humoristique. (Ne jamais envoyer d'originaux). Exiger la mention du nom de l'auteur.
- être envoyé à l'avance. Demander la parution dans une rubrique, une page, à une date qui a votre préférence. Ex. Rubrique environnement édition du... Cela suppose de connaître le support de presse que l'on veut toucher et qu'on vise un créneau qui vous convient.
- être envoyé largement. Il vaut mieux qu'un attaché de presse reçoive un papier qui l'informerait et prouvera votre intention de communiquer même s'il ne l'utilise pas.
- le lendemain de l'envoi, passer un coup de fil aux journalistes pour s'assurer s'ils ont bien reçu votre communiqué de presse et s'ils auront de la place pour le publier.

Enfin, il faut se rappeler que le communiqué n'a pas bonne presse chez les journalistes et c'est normal. Car vous faites leur travail et vous imposez votre message. Le communiqué n'est qu'un moyen complémentaire au contact direct, à la conférence de presse qui constituent la panoplie de toute association qui veut faire connaître à l'opinion son travail.

J.F. NOBLET
Attaché de presse
FRAPNA Isère
4 rue H. Berlioz
38000 Grenoble



POUR MIEUX COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE

Le communiqué de presse est un moyen de communication avec les médias le plus simple et sans doute, le plus pratique pour les associations de protection de la nature.

C'est pour cela qu'il nous semble utile de vous donner quelques règles élémentaires qui régissent tant sa présentation que son contenu.

Cependant, comme J.F. NOBLET le souligne dans son article "comment rédiger le communiqué de presse", ce n'est pas obligatoirement le moyen le plus efficace.

D'autres outils de communication existent: l'article pré-rédigé, le dossier de presse, la conférence ou le voyage de presse, la lettre ou le bulletin de presse, etc.

Le Centre de Formation et de Perfectionnement pour les Journalistes a publié récemment un guide "pour mieux communiquer avec les médias" que nous conseillons vivement à tous ceux qui désirent en faire autant.

Il contient trois parties :

1/ Connaître la presse pour bien communiquer avec elle.

Vous trouverez ici la présentation des médias à Paris et en Province.

2/ Des outils pour mieux communiquer

Ce chapitre est très intéressant. Vous y trouverez des informations suivies de multiples exemples concernant la rédaction et la présentation des communiqués et des dossiers de presse, l'organisation des conférences ou des voyages de presse ainsi que la réalisation d'un bulletin ou d'une lettre d'information destinés à la presse.

3/ Les adresses utiles

En consultant ce chapitre, vous trouverez le nom et l'adresse du correspondant de l'AFP dans votre région ainsi que les coordonnées du Club de presse le plus proche.

Prix : 45 F + 6,50 de port

Pour se le procurer, écrire :

FFSPN
57, rue Cuvier
75231 Paris Cédex 05

En outre, le service de presse de la FFSPN reste à votre disposition pour tout renseignement concernant les relations avec les médias.

Il dispose :

1/ d'un fichier de presse, régulièrement mis à jour dans lequel sont répertoriés tous les quotidiens parisiens et régionaux, les news magazines et la presse spécialisée (écologiste, cynégétique, agricole, sociale, communale, etc)

2/ d'un fichier de journalistes spécialisés en environnement et la protection de la nature.

3/ d'un annuaire de la presse audiovisuelle (émission et journalistes à contacter),

4/ d'une liste des radios locales privées (par département, avec leur adresse et n° de téléphone)

Pour mieux communiquer avec la presse

Ce guide a été conçu et réalisé par
Christian Darroy, Louis Guery,
Daniel Lacotte, Jacques Lambert,
Guy Romagnani, Helene Valems
et Michel Voiri

cfpj

REUNION PLENIERE DU RESEAU
16-17 MARS 1985
A CHASPINHAC (CPIE DU VELAY)

LA PROCHAINE REUNION PLENIERE DU RESEAU "COMMUNICATION ET NATURE" AURA LIEU LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MARS A CHASPINHAC AU C.P.I.E. DU VELAY.

ADRESSE :

LE RESEAU SERA RECU PAR LA FEDERATION DE PROTECTION DE LA NATURE EN HAUTE-LOIRE
 CENTRE PERMANENT DE CHASPINHAC
 43700 BRIVES-CHARENSAC
 TEL. : 71.03.01.17

PROGRAMME :

SAMEDI

12H accueil, repas
 14H visite des environs et du centre
 15H groupes de travail
 17H pause thé...
 17H30 groupes de travail
 19H diner auvergnat
 21H animation-détente, présentation de la FPNHC et de ses actions

DIMANCHE

7H30 repas
 8H groupes de travail
 10H pause
 10H 15 groupes de travail
 12H30 déjeuner
 14H sortie commentée (facultative)

COUT

Hébergement et restauration : 155 F
 (du déjeuner de samedi à celui de dimanche inclus)
 Prévoir un sac de couchage.

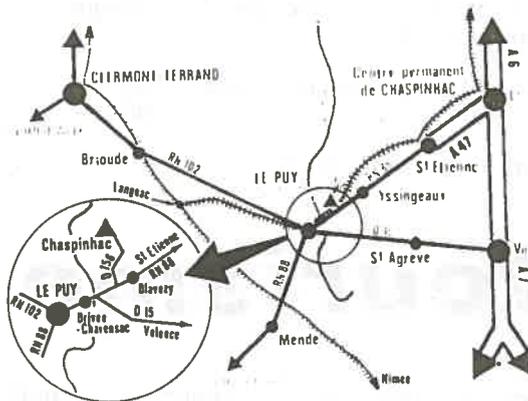
INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS AVANT LE 6 MARS :

CPIE du Velay
 31 bd de la République
 43000 Le puy
 Acompte de 50 F à l'ordre du CPIE

ACCES :

Route :



Rail :

Jusqu'au Puy, puis navette jusqu'au Centre.

Marseille	7H09
Lyon Perrache	10H55
St Etienne	A 11H50
	D 12H25
Le Puy	13H58

Paris Lyon	8H20
St Etienne	12H25
Le Puy	13H58

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à :

CPIE du Velay
31 bd de la République
43000 Le Puy

NOM PRENOM

ADRESSE

ASSOCIATION

J'arriverai

- en voiture personnelle directement au centre
- en gare du Puy àH.....
où je demande à être pris en charge
jusqu'au Centre

Je souhaite déjeuner le samedi OUI
 NON

Ci-joint un chèque de 50 F.

— tourisme —

OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE (2EME EPISODE)

Dans la Lettre n° 16, je vous annonçais la proposition de leur Fédération Nationale d'insérer dans leur annuaire des slogans de protection de la nature et les adresses des adhérents régionaux et départementaux de la FFSPN.

Ceci est chose faite, dès 1985, pour les fascicules suivants :

- ILE DE FRANCE
- CENTRE-VAL DE LOIRE
- VALLEE DU RHONE
- BRETAGNE
- NORMANDIE
- PICARDIE-NORD PAS DE CALAIS
- SAVOIE-DAUPHINE
- COTE D'AZUR
- PROVENCE-ALPES DU SUD
- MIDI-PYRENEES
- AQUITAINE

Cela couvre donc plus de la moitié de la France !

N'est-ce pas constructif ?... C'est une affaire à suivre... les démarches sont en cours...

Bientôt le 3ème épisode.

5EME FORUM NATURE 18-21 JUILLET 1985

A PLENEUF-LE VAL ANDRE

vous propose

LE IIÈME FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ANIMALIER

Une trentaine de pays du monde entier ont déjà donné leur accord de participation à cette manifestation cinématographique, la seule en France strictement consacrée à la Faune sauvage.

et

LE IIÈME FESTIVAL DE LA CONFÉRENCE ANIMALIÈRE (PRIX MICHEL BROSELIN)

Proposé aux associations et aux individuels, le Festival de la Conférence Animalière est unique en France. Fort du succès remporté en 1984, cette année, une vingtaine de conférences seront présentées au public.

- Autres points forts du Vème Forum Nature
- . Hommage à Jean Painlevé
 - . les débats animés par des personnalités du monde de l'environnement
 - . le salon des peintres et illustrateurs de la nature
 - . la librairie du Forum
 - . Auteurs Editeurs français et étrangers spécialisés dans le livre de nature
 - . les stands des associations nationales et étrangères de protection de la nature
 - . les stands associés : matériel optique... photographique... projections... cartes de l'IGN... papier recyclé...
 - . les sorties naturalistes : à la découverte des milieux naturels de la Côte d'Armor.

SECRETARIAT DU FESTIVAL :
6 rue de la Mer
22370 Pleneuf le Val André

TELEX : FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM
ANIMALIER 950-750

DECOUVERTE DE LA NATURE EN PROVENCE

Ce stage animé par l'Association Régionale Provence Alpes Côtes d'Azur et Corse pour la Protection des Oiseaux et de la nature (ARPN) aura lieu du 14 au 20 juillet 1985 au Centre International de la Ste Baume (Plan d'Aups)

Conditions :

Inscription au stage : 500 F par personne
Adhésion à l'Association du Centre International Ste Baume : 22 F
Hébergement complet : 135 F par personne et par jour.

Le nombre des participants est limité à 20 personnes.

Le stage comportera des sorties sur le terrain, des séances audiovisuelles, des exposés, des films, etc...

Pour tout renseignement, s'adresser :

au CENTRE INTERNATIONAL DE LA STE BAUME,
LE PLAN D'AUPS 83640 ST ZACHARIE.
Tél : (42) 04 50 19

PETITES ANNONCES

OBJECTEURS ?

Association Banlieue Sud de Paris recherche objecteur. Contacter FFSPN-Paris qui transmettra ou M. Pierre NOEL
Association Choisyenne de la Protection de la Nature et de l'Environnement
3/507 rue Pablo Picasso
94600 Choisy-le-Roi

ESSENTIEL

LES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE LA FFSPN SONT INFORMÉS QUE LA PROCHAINE RÉUNION AURA LIEU LE SAMEDI 23 MARS À 9 H 30 À :

ASSOCIATION REILLE
32/34, AVENUE REILLE
75014 PARIS

UNE CONVOCATION VOUS SERA ENVOYÉE
MAIS RÉSERVEZ CETTE DATE DÈS À PRÉSENT.

ENCORE DES VOEUX ?!

LA FFSPN A RECU LES VOEUX DE TRES NOMBREUSES PERSONNES. NE POUVANT REPENDRE A TOUS, NOUS VOUS EN REMERCIONS COLLECTIVEMENT.

NOUS NE POURRONS CEPENDANT PAS RESISTER AU PLAISIR DE REPRODUIRE LE POEME QUI ACCOMPAGNAIT LES VOEUX DE GILBERT SIMON ADJOINT DU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA NATURE.

L'Ours, seigneur des animaux

Est tiré de son repos

Par les hôtes de son fief

La Loutre la première expose son grief

"Le peu que les piègeurs ont laissé de mes soeurs

Périt, mis en assec par de gros éleveurs

Qui font au marécage une guerre acharnée.

-Et moi, fail la Perdrix, je n'ose plus couvrir !

Mes petits en effet ne sont ni sains, ni beaux

S'ils n'ont chaque journée leur cent de vermisseaux

Lesquels sont déconfits par d'âcres pestilences".

A son tour le Renard s'avance

"On me tue, on m'enfume, on me courre ou déterre.

Il n'est jusqu'au poison pour m'ôter de la terre".

Messire Lièvre est satisfait

"Je trouve contre tous que le monde est bien fait

L'homme est bon, il m'octroie le gîte et le couvert.

Et, venus de l'Orient, une femme ou un frère.

-Vassal, fait le seigneur, cet homme est un chasseur

Qui septembre venu perd son air protecteur

Et sous couvert de te gérer

S'en vient te tuer.

Commère Buse rit : "Je ne risque rien, moi

Protégée que je suis par l'homme et par sa loi.

-Que nenni répond l'Ours, prends garde, en tout chasseur

Sommeille un régulateur.

Que laire alors, Seigneur, pleurent les pauvres bêtes ?

-Faites des voeux, de rêve emplissez vous la tête !"

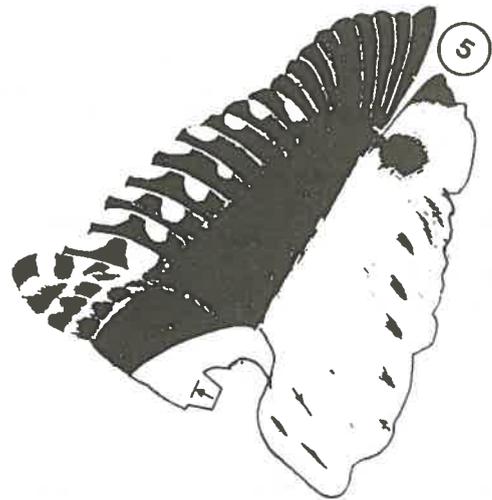
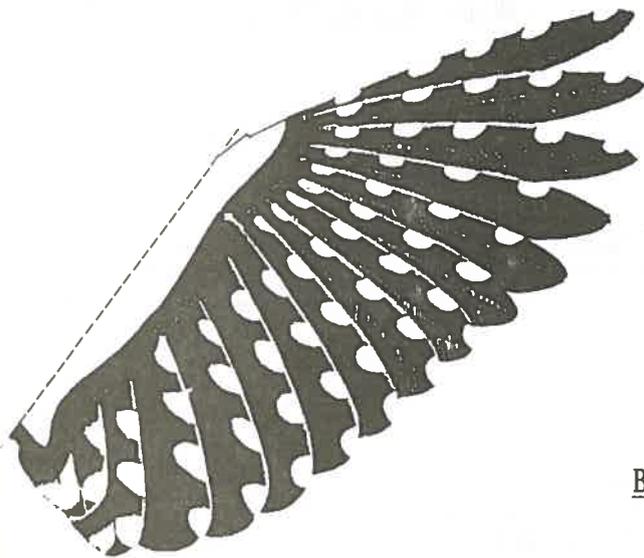
Et, pour ce faire, il se rendort.

On me dit qu'à ce jeu l'homme aussi est très fort :

A tous, famille, amis et animaux, je souhaite

Une année de bonheur, de santé et de fête.

Gilbert Simon



BIRD MOBILES

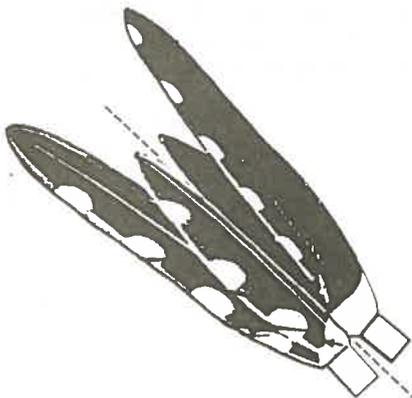
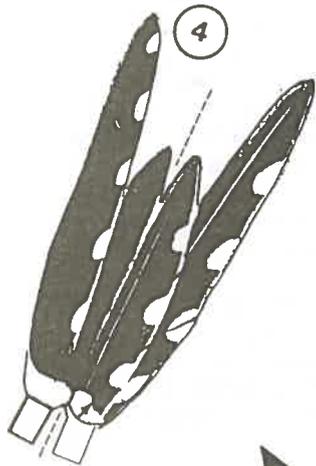
Pour vous familiariser avec certains oiseaux la FFSPN diffuse tout une série de bird mobiles permettant la reconstitution de l'animal grandeur nature.

Modèles disponibles à la FFSPN :

- rouge-gorge)
- pic épeiche (20 F 1'unité +3.20
- sitelle) (port)
- bergeronnette (

- Hirondelle) 25 F 1'unité
- martin pêcheur (+ 3,20 (port)

- chouette chevêche) 35 F 1'unité
- faucon émerillon (+ 6,50 (port)



LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Neuilly, le 17/01/84

Monsieur le Président.

Le Conseil National de la Protection de la Nature va examiner un projet d'arrêté qui rendra possible, sous certaines conditions, la naturalisation de la fouine.

Ce projet s'inscrit dans une politique d'ensemble que vous connaissez et dont je rappellerai brièvement les éléments principaux.

La lutte légitime que mènent les pouvoirs publics avec, je le reconnais au passage, l'appui déterminant de votre mouvement associatif contre les trafics illégaux de toutes sortes portant sur des espèces animales protégées ne débouche sur des succès durables que si l'opinion la comprend et l'approuve. Je souhaite par conséquent qu'aucun texte d'application de la loi de 1976 sur la protection de la Nature ne puisse être réputé caduc d'un commun accord. Je crois que le désir de contrôler sans le rendre totalement impossible l'élevage des grenouilles rousses, d'autoriser dans des conditions simples le transport d'animaux sauvages blessés, notamment lors de catastrophes, ou comme aujourd'hui de permettre la naturalisation dans des buts non lucratifs d'un animal relativement abondant dont la capture est légalement autorisée participe à cette démarche.

Les sociétés de protection animale ont mené une vigoureuse campagne contre les formes les plus cruelles de piégeage. L'arrêté sur le piégeage que j'ai signé en 1984 permet non seulement d'éliminer les pièges meurtriers non sélectifs, mais surtout d'obtenir de la part des piégeurs une déclaration des prises.

M. Georges COLIN, député de la Marne, chargé d'une mission de réflexion sur la faune sauvage et la chasse, a interrogé l'ensemble des groupes départementaux intéressés sur la possibilité de voir disparaître des textes réglementaires sur la chasse la notion d'animal nuisible. Cette éventuelle disparition laisserait le champ libre au concept scientifiquement moins critiquable d'espèce momentanément et localement proliférante.



Les partenaires des associations de protection, chasseurs, taxidermistes, éleveurs par exemple, entendent souvent évoquer de possibles adaptations des listes ou des règles contraignantes dans l'hypothèse d'une amélioration de la situation des espèces spécialement protégées. Jusqu'à présent nous n'avions pas pu concrétiser ce principe de non-intangibilité des protections absolues, ce qui facilitait pas la mise au point de nouvelles protections dans d'autres secteurs ou sur d'autres espèces.

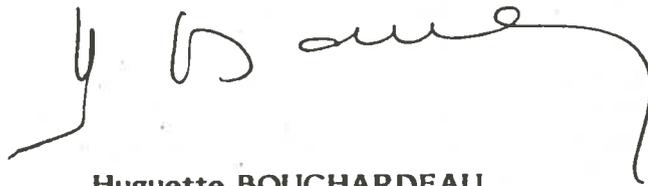
C'est dans ce contexte qu'intervient aujourd'hui le texte qui permettrait la naturalisation de la fouine. Je ne pense pas qu'en elle même la naturalisation des individus de cette espèce assez commune, généralement capturés à l'occasion d'opérations de piégeage destinées à protéger des élevages ou des poulaillers, puisse mettre en péril l'ensemble des effectifs. Il faut, bien entendu, prohiber tout commerce des dépouilles.

Mais cette appréciation empirique n'est pas de nature à satisfaire, à terme, vos adhérents qui prennent soin de fonder leurs revendications sur des données objectives résultant d'observations sérieuses. Mes services de leur côté auront besoin de disposer de ces données pour reprendre la négociation avec tous ceux qui estiment à tort ou à raison que les mustélidés prolifèrent et que leur destruction comme leur utilisation devraient être facilitées.

C'est pourquoi je demande à M. le Directeur de la Protection de la Nature de constituer sans attendre un groupe de travail qui examinera les modalités d'un contrôle du piégeage et d'un contingentement des prises. Des travaux antérieurs ont montré que la mise au point d'un plan de piégeage s'inspirant du plan de chasse serait difficile, parce que la méthodologie d'étude des populations de mustélidés n'est pas définie, et parce que ces populations varient considérablement d'une année à l'autre. Mais le principe d'un plan de piégeage ou d'un plan de gestion doit être retenu, étant entendu qu'il appartiendra au groupe de travail de me faire des propositions réalistes, acceptables par tous les intéressés et compatibles avec les moyens que l'administration peut mettre en oeuvre pour assurer l'application des lois et règlements concernant la faune sauvage.

En espérant que nous franchirons au mieux cette étape en direction d'une gestion plus rationnelle, plus conforme aux données fournies par des observateurs impartiaux et sérieux de la faune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Huguette BOUCHARDEAU

Monsieur Jean-Pierre RAFFIN
Président de la Fédération
Française des Sociétés
de Protection de la Nature

57, rue Cuvier
75231 PARIS CEDEX 05

— formation ffspn —

■ 6 ET 7 MARS 1985 - METZ

ENVIRONNEMENT ET REMEMBREMENT

Ce stage, organisé par la DRAE Lorraine et la Fédération Lorraine pour l'Environnement et la Qualité de la Vie (FLORE) est destiné aux P.Q.P.N, aux Associations de protection de la nature, aux élus et collectivités locales.

La première journée permettra de définir le rôle de la P.Q.P.N, son domaine d'intervention et toutes les possibilités qui lui sont offertes pour faire prendre en compte les données d'environnement.

La deuxième journée montrera l'intérêt de l'information de tous les acteurs du remembrement et en particulier des habitants des communes pour une meilleure intégration de cet aménagement foncier.

Les frais du stage seront pris en charge. Le nombre de stagiaires est limité à 15 personnes.

Renseignements et inscriptions :

DRAE Lorraine - 29, rue des Murs- 57004 METZ Cédex 1- Tél. 736 14 06

AVEZ-VOUS DES PROBLEMES DE COMPTABILITE ?

Si c'est le cas, le stage des 11,12,13 et 14 Mars peut vous dépanner...

En effet, les participants à cette session auront la possibilité d'apporter les comptes de résultat et et bilan de 83 et 84 afin que l'on traite justement de leurs problèmes.

Un programme prenant en compte les cas particuliers rencontrés par chaque association est une opportunité à ne pas rater.

■ STAGE COMPTABILITE - GESTION - PERFECTIONNEMENT

DU LUNDI 11 MARS- 9 H 30 AU JEUDI 14 MARS DANS L'APRÈS-MIDI

FIAP - 30, RUE CABANIS - 75014 PARIS

MÉTRO : GLACIÈRE - BUS 21 OU 62

PRIX ASSOCIATION FFSPN, DRAE, COLLECTIVITÉS : 320,00 F

AUTRES : 900,00 F

S'INSCRIRE D'URGENCE

LES ELUS D'ASSOCIATIONS SONT DES GENS TRES OCCUPES... MAIS,

Le week-end des 16 et 17 Mars, organisé par la FFSPN dans le cadre de son programme de formation vous fera économiser du temps et de l'argent, d'une part un apport d'informations sur des points précis, tels que les finances, la politique budgétaire, les placements, la gestion du personnel, le rôle politique des associations, la décentralisation, le rôle de l'élu associatif (voir ci-joint le programme), d'autre part, la possibilité de mener un travail de réflexion en commission, un échange d'expériences et un débat sur les perspectives d'avenir et modalités d'action.

■ WEEK-END "ÉLUS D'ASSOCIATION"

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 MARS 85

FIAP, 30, RUE CABANIS 75 014 PARIS

PRIX : 100,00 F

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT SONT REMBOURSÉS SUR LE TARIF SNCF 2E CLASSE À ENVIRON 70 %

INSCRIPTIONS URGENTES

■ 23 ET 24 MARS 1985

DECENTRALISATION ET ENVIRONNEMENT

POUR UN DIALOGUE ENTRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES ASSOCIATIONS

LIEU : CPFP - LA FUTAIE - 53410 PORT BRILLET (12 KM DE LAVAL)

- . EXPOSÉ TECHNIQUE SUR LES MÉCANISMES DE LA DÉCENTRALISATION (AVANT - APRÈS)
- . LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT
- . LES DIFFÉRENTES ADMINISTRATIONS
- . ÉTUDES DE CAS CONCRET

PRIX INDICATIF : 100,00 F

INSCRIPTIONS : MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT

13, IMPASSE DES FLEURISTES - 53000 LAVAL

Stages

— europe —

RESOLUTION DU B.E.E. SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DES SOL DANS LA COMMUNAUTE

Les participants de la réunion sur la politique de protection des sol dans la Communauté Européenne, organisée par le Bureau Européen de l'Environnement, le 12-14 Novembre 1984,

INQUIETS DE LA DETERIORATION CROISSANTE DES SOL DANS
TOUS LES ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE ET AILLEURS;

Etant donné que le sol constitue une partie fortement complexe et sensible de l'environnement composé d'éléments minéraux et organiques, d'eau, d'air et d'organismes différents selon le lieu géographique;

Conscients du fait que les processus biologiques, physiques et chimiques dans le sol influent sur la végétation et le cycle de l'eau, et se trouvent ainsi à la base des ressources alimentaires pour l'homme et les animaux; conscients, ensuite, que ces fonctions naturelles, ainsi que d'autres fonctions du sol car ressources génétiques, véhicule d'activités humaines, source de matières premières et d'eau sont d'une importance vitale pour le bien-être économique et social de la société d'aujourd'hui et de demain;

Considérant toutefois que l'utilisation passée et présente des fonctions du sol, (ainsi que d'autres activités humaines), constitue une menace sérieuse à la qualité du sol et, à long terme, produit des effets contraires, et menace la capacité du sol à remplir, de manière satisfaisante, ses fonctions;

Considérant que la détérioration du sol peut être décrite de la façon suivante :

- . pollution du sol par des substances toxiques provenant de la production énergétique, des activités industrielles, de l'agriculture, de la destruction des déchets et d'autres activités humaines;
- . destruction du sol, en tant que système vivant, et de la structure du sol par l'agriculture, les mines, l'utilisation du sol à des fins de construction et de transport et d'autres activités humaines;
- . érosion du sol en raison des changements rapides dans les systèmes d'exploitation agricole, disparition de pratiques adéquates en sylviculture et mauvaise gestion des terres abandonnées, donnant lieu à une couverture insuffisante de végétation.

Considérant, ensuite, que les conséquences de cette détérioration sont les suivantes:

- . perte importante de terre à des fins de production alimentaires et de sylviculture;
- . glissements de terrain dans les zones montagneuses;
- . détérioration de la nappe phréatique, avec perte d'eau potable;
- . accumulation accrue de substances nuisibles dans les chaînes alimentaires;
- . disparition accrue d'espèces animales et végétales qui sont à la base des écosystèmes;

Persuadés que la détérioration du sol est imputable, entr'autres, au manque de connaissances détaillées sur les propriétés et les fonctions du sol, avec comme conséquence, une méconnaissance de l'importance du sol en particulier dans le long terme;

Considérant que la plupart des pays membres de la Commission Européenne, n'ont pas encore élaboré une politique d'ensemble pour la protection du sol; considérant, d'autre part, que ceux qui disposent d'instruments légaux pour protéger le sol en ont fait un usage limité jusqu'à présent;

Considérant que le troisième programme d'action, en faveur de l'environnement, stipule expressément que l'agriculture, l'industrie et les transports doivent intégrer le souci de l'environnement;

Considérant qu'il existe plusieurs directives de la Communauté Economique qui visent la protection du sol et sont mal appliquées par certains états membres;

Considérant, en outre, que la Commission Européenne, en tant que gardienne du traité, n'est pas suffisamment active dans le contrôle de son application;

Considérant, finalement, que certaines activités humaines et certaines politiques des pays membres dégradent la qualité du sol dans de nombreux pays du Tiers Monde, détériorant ainsi l'agriculture et menaçant la survie d'une grande partie de la population de ces régions;

Rappelant plusieurs efforts internationaux pour inciter à une action urgente et énergique pour sauvegarder les terres du monde, principales ressources pour la survie de l'homme: Charte Européenne de Conservation des sols (1972), la Conférence des Nations-Unies sur le Désertification (1977) et son programme d'action, sa stratégie de sauvegarde au niveau mondial (1980), la Charte Mondiale de Conservation des Sols (1982), la Politique Mondiale en matière de conservation des sols (1982), et son Programme d'Action (1984), pour la faire respecter aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux;

Somment les gouvernements des Etats Membres et la Communauté Européenne:

- 1°) d'élaborer et de faire adopter une politique d'ensemble de protection des sols visant à prévenir une détérioration ultérieure,
- 2°) de mettre au point les instruments pour poursuivre cette politique;

- En conséquence, on doit prendre les axes suivants comme principes directeurs :
- . le sol doit garder sa capacité de remplir un grand nombre de fonctions de manière satisfaisante;
 - . les conséquences des activités humaines qui influent sur la qualité du sol doivent être examinées et prises en considération avant que des décisions, au sujet de ces activités, soient prises;
 - . la politique d'assainissement de l'air et de l'eau ne doit pas conduire à une pollution du sol;
 - . les normes de qualité pour le sol doivent être établies en tenant compte principalement de considérations écologiques, gardant à l'esprit que la productivité doit être raisonnable;

Résumant, en annexe de cette résolution, les demandes particulières des états membres et de la Communauté Européenne en matière de politique de protection du sol.

ANNEXE DE LA RESOLUTION DE B.E.E. sur la protection du sol dans la Communauté Européenne.

1 - AGRICULTURE

- 1 - 1. Réformer d'urgence la PAC pour prendre en considération les besoins écologiques et satisfaire aux exigences de la protection du sol. Cette réforme doit comprendre :
- . un encouragement à des systèmes de production moins intensifs en ce qui concerne l'élevage;
 - . un encouragement à des systèmes de production biologiques et intégrés par petites unités. et aide financière aux exploitations qui se convertissent à ces méthodes;
 - . une amélioration de la sécurité et de l'efficacité des produits chimiques utilisés en agriculture par une meilleure technologie d'utilisation et par l'élimination de certains pesticides dangereux;
 - . l'interdiction des mesures d'aménagement agricole qui endommagent ou détruisent l'infrastructure écologique telles que le remembrement, le drainage, l'irrigation, la destruction de haies et de bocages.

Plus particulièrement :

- . pas d'addition de cuivre dans les aliments pour le bétail;
- . interdiction totale d'un certain nombre de pesticides et d'insecticides, notamment les pesticides organohalogénés rémanents qui polluent facilement la nappe phréatique, par exemple le dibromure d'éthylène
- . adaptation des pratiques agricoles afin de réduire l'érosion au maximum;
- . arrêt immédiat de l'intensification de l'élevage;
- . définition et mise en oeuvre d'une politique saine de l'environnement, une Politique Commune de la Forêt à l'intérieur de la Communauté Européenne, avec une organisation appropriée et les fonds nécessaires;
- . augmentation de la surface boisée à l'intérieur de la C.E. et particulièrement dans les pays du Sud, destinée à la protection du sol en même temps qu'à la production du bois.

° (chlorés et bromés)

2 - EROSION

Il faut prendre des mesures pour prévenir l'érosion et éviter un écoulement trop rapide de l'eau, en particulier dans les parties méridionales de la Communauté.

Les mesures doivent comprendre :

- identification et établissement de cartes concernant les sols érodables, à brève échéance, dans la Communauté Européenne;
- établissement d'un mécanisme de prévention et de remède prévoyant le financement et la formation;
- contrôle de l'efficacité des mesures préventives et curatives.

3 - DEPOTS

Les politiques visant à purifier l'air doivent s'efforcer de réduire, de façon radicale les émissions, en particulier celles qui causent de l'acidification et/ou l'accumulation de métaux en petites quantités dans le sol.

Les mesures doivent comprendre :

- introduction obligatoire d'essence sans plomb et de nouveaux véhicules capables de fonctionner avec ce carburant, à partir du 1/1/87. Les nouvelles normes pour l'émission de NOx en provenance de voitures, applicables au 1/1/89, étant de 0,25 NOx/Km à 50 Km/h, 0,309 NOx/Km à 90 Km/h et de 1,09 NOx/Km à 129 Km/h.

Renforcement radical des limitations de vitesse.

- mise en place, dans un délai de cinq ans de dispositifs de désulfuration complète pour les grandes unités de combustion; en même temps, une réduction importante des émissions de NOx en employant les moyens techniques les plus adéquats;

- établissement de normes pour la qualité de l'air, en ce qui concerne le dioxyde d'azote, en mettant l'accent sur les effets sur les plantes;

- réduction sévère des émissions de métaux lourds, de poussière et d'autres particules fines en provenance de l'industrie et d'autres sources.

4 - POLLUTION DE LA NAPPE PHREATIQUE

La nappe phréatique, la partie solide du sol et les organismes qui y vivent, doivent être considérés comme un seul écosystème. Par conséquent, la protection de la nappe phréatique signifie d'abord la protection de la qualité du sol en tant que tel. Il faut établir des normes de qualité d'un point de vue écologique. En plus, on peut établir des normes pour la protection de la nappe phréatique en tant qu'eau potable.

Par conséquent :

- les directives de la C.E.E. sur la protection de la nappe phréatique doivent être révisées en conséquence;
- il faut, en même temps, revoir l'annexe, particulièrement en ce qui concerne le nitrate, dont l'utilisation abusive doit être évitée.

5 - DECHETS

Il faut déterminer, étudier, et, le cas échéant, nettoyer les sites contaminés, considérés sous l'angle de la santé et de l'environnement. Isoler les emplacements contaminés ne peut, en aucun cas, être considéré comme une solution finale. Conformément au principe du "qui pollue, paie", les frais de la mise en valeur et du nettoyage incombent au pollueur, et, s'il n'est pas possible d'identifier celui-ci, les frais doivent être supportés, conjointement, par le gouvernement et l'industrie. La mise au point de techniques de nettoyage appropriées doit être prioritaire.

Les politiques concernant les déchets dangereux doivent viser :

- à éviter leur production,
- à mettre au point des techniques de traitement appropriées,
- à éviter au maximum leur dépôt sur le sol.

Cette dernière mesure ne doit être autorisée que quand il n'existe aucune autre solution, quand il n'y a aucun risque de pollution, et quand cela n'entrave pas un traitement ultérieur pour rendre les déchets inoffensifs.

Les efforts pour mettre au point un traitement approprié et suffisant devraient être coordonnés au niveau de la Communauté.

Il faut, également, empêcher les mesures inadéquates, en dehors de la Communauté.

Il faut réviser les projets de réglementation de la C.E.E., en matière d'utilisation des eaux d'irrigation à des fins agricoles. Une telle utilisation doit être conforme aux normes établies pour la qualité du sol, du point de vue écologique.

/égcuts

6 - AUTRES DEMANDES

Nous sommes conscients du fait que ces cinq points ne sont pas exhaustifs et que :

- les problèmes du sol liés à son utilisation,
- le transport et le stockage des matières premières et d'autres produits,

sont également importants, ainsi que la recherche, l'information et la formation dans tous ses aspects.

La mise en application du Programme Méditerranéen de la C.E.E. est essentielle pour la protection du sol dans le Sud de l'Europe.

Sur les petits exploitants agricoles, les répercussions sociales et économiques des politiques actuelles, en particulier dans la région méditerranéenne, doivent être reconnues.

Germaine Ricou, Charles Touzan et Marie-Thérèse Cerezuelle ont participé à cette réunion.

BIENTOT L'ASSEMBLEE GENERALE

Parmi les fonctions importantes de l'Assemblée Générale, il y a les élections au Conseil d'Administration.

Le Conseil comporte 24 membres élus à titre personnel. Il est renouvelable par tiers tous les ans. Cette année, 9 postes sont à pourvoir (8 pour un mandat de 3 ans et un pour un mandat de 2 ans).

Pour être candidat, il faut être majeur et adhérer à une association membre de la FFSPN.

LES CANDIDATURES DOIVENT ETRE PRESENTEES AVANT LE
10 AVRIL 1985 DERNIER DELAI

Elles doivent être rédigées sur papier blanc (pas de papier à en-tête d'une association) et comporter sur une page recto maximum la présentation du candidat et de ses objectifs. C'est ce document qui sera reproduit et envoyé à toutes les associations.

Les membres dont le mandat arrive à échéance cette année sont :

J. BENARD, D. DASKE, P. DELACROIX, P. GUY, F. LAPOIX, S. LEBRETON, M. LE DMEZET, J.P. LE DUC, G. RICOU.

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LES PRIX CHARDONS ET GENTIANE

Les associations désirant proposer des candidats pour les prix Chardon et Gentiane 1985 doivent nous envoyer avant le 10 AVRIL 1985 (dernier délai) :

- UNE FICHE (AU MAXIMUM 1 PAGE) PRÉSENTANT LE CANDIDAT ET LES RAISON DE CE CHOIX (NE PAS OUBLIER DE PRÉCISER S'IL S'AGIT D'UN PRIX GENTIANE OU UN PRIX CHARDON),
- ÉVENTUELLEMENT, TOUTE PIÈCE ANNEXE.

RÉFLEXIONS AUTOUR D'UN DÉBAT : L'ÉCOLOGIE FRANÇAISE EN QUESTION

par P. BLANDIN

École Normale Supérieure, 46 rue d'Ulm - 75230 PARIS CEDEX 05

et G. RICOU

I.N.R.A., 16 rue Dufay - 76100 ROUEN

Avertissement

L'écologie française est à un tournant. Deux Missions, dirigées par M. F. DI CASTRI et M. C. HENRY ont montré l'état inquiétant de cette discipline dans notre pays et élaboré un certain nombre de propositions susceptibles de redresser la situation. Le 10 mai 1984, MM. DI CASTRI et HENRY ont présenté les conclusions essentielles de leurs travaux à la Société d'Écologie. Plutôt que d'établir un compte-rendu factuel du débat qui a suivi, nous avons préféré élaborer un texte plus construit. Nous espérons faire écho aussi nettement que possible aux nombreuses interventions dont nous primes note, mais ce texte témoigne également de notre propre réflexion relative notamment aux rôles que pourrait tenir la Société d'Écologie. Ce faisant, nous n'avons d'autre ambition que de contribuer à un débat qui doit tendre à dégager des propositions constructives. Si celui-ci ne se développait pas, ce serait une preuve supplémentaire des difficultés qu'éprouve notre trop petite communauté scientifique à aller de l'avant.

1. L'ÉCOLOGIE, SCIENCE A PART ENTIÈRE

«Messieurs les bailleurs de fonds, l'écologie, par ses applications, sert à quelque chose : nous vous serions reconnaissant du fait, que sensibles à cette réalité, vous ne négligiez pas totalement notre discipline dans vos choix budgétaires». Cela suffit : une science n'a pas à être justifiée, à travers des tactiques affines de la mendicité, par ses éventuelles applications.

L'écologie est.

L'écologie est une science, ni plus ni moins que l'astrophysique ou la biologie moléculaire. Cela est vrai et reconnu depuis longtemps ailleurs, mais une certaine insularité intellectuelle a empêché la communauté scientifique française de s'en apercevoir.

Les écologues doivent-ils s'excuser humblement, en avouant que leur science est jeune encore, et que ses «faiblesses» disparaîtront à la maturité ? Non, car, en réalité, être une science, ce n'est pas avoir atteint un certain état de «perfection», le savoir risquant alors de devenir dogme. Ce qui caractérise une science, c'est un certain type de démarche cognitive, appliquée à un certain champ du réel. Aussi l'écologie est-elle une science, indiscutablement, parce qu'elle

traite d'objets et de phénomènes convenablement repérés, parce qu'elle en aborde l'étude avec un équipement conceptuel structuré lui permettant d'élaborer hypothèses et protocoles, parce qu'enfin elle produit elle-même ses méthodologies, tout en sachant aussi emprunter ailleurs les techniques aptes à faciliter la résolution des problèmes qu'elle se pose.

Il serait donc oiseux et indigne de traiter de haut l'écologie sous prétexte qu'elle aurait les défauts d'une jeunesse qui n'a pas fait ses preuves. Au contraire, il faut souligner ce qui rend particulièrement attrayante notre discipline : sa fraîcheur. Le plaisir d'être scientifique, ce n'est pas de jouer au thuriféraire de dogmes constitués, mais d'œuvrer dans cette frange incertaine du savoir où se font et se défont les concepts, où toute hypothèse est immédiatement confrontée, non pas aux idées préconçues, mais aux données de l'observation et de l'expérimentation, où il est essentiel, jouissif et possible de prendre des risques, parce que le droit à l'erreur est reconnu.

Les phénomènes écologiques sont en outre un défi passionnant pour l'esprit, mais qui n'est pas encore véritablement relevé : l'emboîtement des systèmes écologiques en niveaux d'intégration successifs exige l'invention d'un cadre conceptuel adapté. Malheureusement cela n'a pas encore été possible, et l'on a sombré dans la triste opposition du réductionnisme et du globalisme : il est hélas plus facile de se livrer à des batailles d'anathèmes que de surmonter ce qui est sans doute un obstacle épistémologique majeur dans notre discipline.

Il en est un second, qui vaut à l'écologie une injuste réputation de science approximative : c'est la variabilité intrinsèque des phénomènes écologiques, source naturelle d'incertitudes qui passent trop facilement pour des imprécisions indignes d'une «vraie science». Il faut renverser la perspective et montrer qu'il s'agit d'une propriété essentielle des objets écologiques, pleinement porteuse de sens, en particulier dans une perspective évolutionniste.

L'écologie, enfin, doit affirmer son identité non plus par un frileux repli sur soi, accompagné des symptômes de la maladie de la persécution, mais au contraire en mettant en évidence les champs où elle interagit avec d'autres disciplines, comme la génétique, la biologie évolutive et même, car cela est réel, la biologie moléculaire. La Section 32 du C.N.R.S., telle qu'elle a été conçue, peut y contribuer, si elle sait éviter les luttes de clans qu'exacerbe la pénurie de postes et de crédits.

2. LE CONTINUUM DE L'ÉCOLOGIE

Affirmer la réalité de l'écologie comme science ne doit surtout pas être prétexte à bâtir une tour d'ivoire, ou à multiplier les fossés autour de celles, qui hélas, existent déjà.

Il se trouve que les objets de l'écologie sont des composantes majeures de notre environnement quotidien, dont nous modelons, volontairement ou non, les structures et les fonctionnements. Il se trouve que des hommes travaillent à l'organisation et à la gestion de cet environnement. Ils interpellent les scientifiques — mais veut-on les entendre ? — pour que l'écologie leur fournisse des bases rationnelles pour concevoir leurs actions et des outils pour agir.

Les Missions DI CASTRI et HENRY ont souligné le caractère notoirement dépassé de l'opposition écologie fondamentale - écologie appliquée. Les débats du 10 mai 1984 ont montré que ce vieux démon n'est pas encore exorcisé. Les deux Missions insistent sur la réalité du continuum qui lie les recherches les plus théoriques aux travaux les plus finalisés. La conviction se généralise que recherches fondamentales et appliquées se fécondent mutuellement. Il est clair que le progrès dans le domaine fondamental peut dynamiser celui des applications, tandis que les problèmes abordés en recherche appliquée peuvent conduire à des découvertes d'ordre fondamental et à l'élaboration de concepts nouveaux.

Dans cette perspective, il est indispensable de faire apparaître le caractère innovateur de l'écologie, qui peut apporter des solutions nouvelles et économiquement satisfaisantes à de multiples problèmes d'aménagement. Le «génie écologique» est en train de naître. Il y a là une image de marque à promouvoir, alors que l'écologie apparaît trop souvent purement conservatrice et passéiste.

En France, le continuum de l'écologie n'est pas vraiment concrétisé, et ce pour deux raisons. Il a tout d'abord manqué à l'écologie française le courage à la fois de développer les recherches d'ordre théorique et de fournir aux professionnels de l'écologie appliquée les moyens conceptuels et techniques dont ils ont besoin : comme l'a fortement souligné M. DI CASTRI, l'écologie française est particulièrement faible aux deux extrémités du continuum. En second lieu, certaines articulations indispensables n'ont pas été réalisées, largement parce que «l'establishment» scientifique n'a pas voulu ou su prendre ses responsabilités vis-à-vis de ce qu'il est convenu d'appeler la demande sociale... ceci non sans hypocrisie, car bien des laboratoires n'ont pas hésité, pour survivre, à accepter des contrats de recherche appliquée dont les effets «dispersants» et «destabilisateurs» ne sont que trop connus.

Comme cela a été justement rappelé le 10 mai 1984, la loi de Programmation de la Recherche oblige désormais à travailler de façon équilibrée et concertée tout au long du continuum de l'écologie. Ceci implique notamment que l'on contrôle deux tendances qui contribuent à la marginalisation de la recherche écologique. La première est celle qui, en recherche fondamentale, voudrait que l'on n'étudie que des écosystèmes exempts de toute intervention humaine. Ceci est certes important, mais il n'est pas moins utile d'analyser des écosystèmes moins exceptionnels, artificialisés à des degrés divers. La deuxième est celle qui, en recherche finalisée, met l'accent sur l'étude des zones marginales, franges abandonnées de l'espace rural. Certes, on ne peut négliger d'en tenter la réhabilitation écologique et sociale, mais il est tout aussi essentiel d'étudier les écosystèmes intensément utilisés, ainsi que les systèmes urbains, notamment dans leurs interactions avec les espaces qui les entourent.

Des problématiques existent ainsi, où interfèrent approches écologiques et approches socio-économiques. Elles

auraient pu permettre aux scientifiques de s'insérer davantage dans la société et d'y devenir des partenaires efficaces. Il eut fallu pour cela qu'ils soient capables de participer à des actions interdisciplinaires auxquelles des systèmes de formation cloisonnés ne préparent pas.

3. LES HOMMES ET LES MENTALITÉS

Le diagnostic sans complaisance de M. DI CASTRI a révélé les défauts majeurs de la communauté écologique française. Pour une large part, ils résultent d'une malsaine dynamique de population. Si le C.N.R.S. a eu le mérite, depuis la création de la Section 29, de recruter quelques jeunes chercheurs, cela reste très insuffisant. Comme l'a bien montré l'exposé de M. DI CASTRI, la situation est devenue scandaleusement paradoxale : alors que l'écologie a cette fraîcheur dont nous avons évoqué le caractère stimulant, la communauté scientifique est engagée sur la voie de la sénilité et de la stérilité.

Si certains laboratoires arrivent, par le biais de contrats et le truchement d'associations, à maintenir une «population» de jeunes, la précarité de la situation ne crée pas les meilleures conditions de fertilité scientifique. Les vocations brisées parce qu'il faut bien aller ailleurs gagner sa vie, l'impossibilité d'approfondir des recherches prometteuses, l'abandon avant même d'avoir pu publier, tout cela constitue un inadmissible gâchis, alimenté par le flux stochastique des contrats qui sont alors, plus que jamais, des alibis tant pour les laboratoires que pour les bailleurs de fonds.

Nombre de ceux qui partent des laboratoires tentent de s'insérer dans le circuit des professions «appliquées» et se battent alors pour se faire reconnaître comme «ingénieurs écologiques». Quelle que soit l'opportunité de mettre en avant ce titre, qui ne fait pas l'unanimité (l'histoire jugera), il est un fait que ces hommes existent, travaillent... et ne suffisent pas à la tâche. Il serait inconcevable que la communauté universitaire qui les a formés les rejette sous prétexte «d'impureté», alors qu'ils ont sans cesse besoin d'accéder à un savoir actualisé, de disposer de technologies plus élaborées, d'un véritable génie écologique que la recherche devrait produire en totale concertation avec eux.

Pour une large part, et sans que cela lui soit propre, l'écologie française se heurte à des problèmes dont les racines sont à chercher dans les mentalités.

Corporatisme, territorialité, vraies querelles pseudo-scientifiques, batailles de clans ou de personnes à coup de dénigrement ou de condamnations péremptoires : autant de réalités dans le cadre desquelles bien des prix d'excellence pourraient être décernés. Il est vrai que des ressources par trop limitantes en crédits, en postes pour des jeunes et en postes de responsabilité, créent des conditions propices au développement d'une compétition malsaine : combien n'ont-ils jamais rêvé de voir s'appliquer à leur profit le principe de Clause ? N'en est-il point qui allouent davantage d'énergie à cette compétition qu'au travail de recherche et d'enseignement ?

L'amélioration du fonctionnement de notre communauté scientifique, si elle suppose évidemment des changements de contexte (reconnaissance de l'écologie comme science, accroissement significatif des moyens, redressement démographique), implique aussi et peut-être davantage des changements de mentalité : M. DI CASTRI n'a pas hésité à dire qu'il s'agissait là d'une nécessité plus grande encore que celle d'accroître les moyens. A nos yeux les efforts pourraient au moins porter sur les points suivants :

— qu'aucun individu ou groupe ne se comporte en propriétaire d'un champ scientifique particulier, car les domai-

nes réservés favorisent la sclérose ;

— que chacun se refuse à hiérarchiser, en termes de valeur, d'intérêt, les différentes branches de l'écologie ;

— que chacun prenne conscience de la réalité du continuum de l'écologie, s'en reconnaisse partie prenante et respecte ceux qui travaillent en d'autres points du continuum que lui ; il faut en particulier éviter dans les esprits toute hiérarchisation entre écologie fondamentale, écologie appliquée et écologie finalisée ; c'est au contraire un sentiment de solidarité qu'il faut développer.

4. LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU CONTINUUM DE L'ÉCOLOGIE

Il faut croire que changer de mentalité est possible à tout âge, et tout doit être fait pour que chacun évolue de la façon la plus constructive possible. Pourtant la structure démographique de notre communauté étant ce qu'elle est, il serait imprudent de ne compter que sur ses membres pour que les changements nécessaires aient lieu. C'est au travers de la formation de ceux qui en assureront le renouvellement qu'il faut agir. L'enjeu est considérable et un vrai débat d'idées est indispensable. Faute de temps, il n'a été qu'ébauché au cours de la réunion du 10 mai 1984.

Les particularités de l'enseignement français font que ceux qui auront à agir dans le champ de l'écologie et de ses applications suivent ou la voie des Écoles ou celle des Universités.

Telles qu'elles sont, les Écoles ne peuvent fabriquer des «ingénieurs écologues». Il serait dangereux que se prétendent tels, cet Ingénieur de Centrale qui a suivi un modeste module sur la protection de l'environnement ou cet Ingénieur des Ponts et Chaussées qui a assisté à quelques séminaires. La formation à l'écologie et ses applications est une formation en soi. Ceci dit, il faut évidemment développer dans chaque école concernée une sensibilisation bien faite : M. HENRY y insiste dans son rapport.

Dans ce même rapport, l'accent est mis sur le rôle essentiel des Diplômes d'Études approfondies (D.E.A.), qui devraient constituer un passage quasi-obligatoire pour tous les futurs professionnels du continuum. Cela devrait favoriser le respect mutuel et la solidarité souhaités.

Ceci, cependant, soulève tout le problème des filières universitaires de formation à l'écologie, car ce qui peut se faire dans les D.E.A., la possibilité d'en améliorer la qualité, comme le demande M. DI CASTRI, tout cela dépend de la formation antérieure des étudiants. A ce sujet, plusieurs points importants ont été soulevés le 10 mai.

Le constat a d'abord été fait de ce qu'il faut bien appeler le caractère souvent minable des moyens mis à la disposition des enseignements d'écologie. Matériels insuffisants et de piètre qualité, crédits d'excursion et de stages squelettiques, rareté des stations de terrain et misère de leurs moyens contribuent à «sous-former» les étudiants. Cela n'encourage guère les plus brillants à s'engager dans une voie placée sous le signe de la médiocrité.

Ce manque d'attractivité résulte aussi de l'image de «faible scientificité» de l'écologie, qui ne serait qu'une forme pseudo-moderne des bonnes vieilles sciences naturelles d'antan. Faut-il donc injecter à fortes doses du «quantitatif» et de la «technicité» pour offrir enfin une image sérieuse ? Le débat est ouvert.

Il est clair en tout cas que la reconnaissance par la communauté scientifique toute entière de l'écologie comme science facilitera les choses. Ceci dit, il ne faut pas croire qu'un

habillage numérique suffit à faire une science ou qu'écrire une équation c'est nécessairement faire de la théorie. Ce qu'il faut surtout montrer, c'est qu'en écologie comme ailleurs la recherche fonctionne selon la trilogie «hypothèse - protocole - interprétation des résultats».

Enfin, il ne faut surtout pas évacuer la dimension naturaliste de l'écologie. Après tout, cette science n'a-t-elle pas pour objectif majeur de connaître le patrimoine naturel, d'en comprendre les fonctionnements, la diversité et l'évolution, d'en assurer la gestion ? Ne serait-ce que pour cette raison, les filières de formation à l'écologie ont pour devoir de valoriser la systématique, à la fois comme science et comme outil (ici encore existe un continuum qu'il serait désastreux de briser).

La procédure d'habilitation des Troisièmes Cycles qui va être mise en oeuvre en 1985 constitue un défi pour les D.E.A. d'écologie. Leur image de marque est à redresser, tant en France qu'à l'étranger : M. DI CASTRI a souligné que même dans des pays francophones, les meilleurs étudiants ont tendance à poursuivre leurs études d'écologie ailleurs qu'en France.

L'objectif premier étant évidemment de former des gens capables de devenir opérationnels soit en recherche fondamentale, soit dans les domaines d'application, le problème se pose de l'équilibre entre formation générale et spécialisation, surtout si celle-ci doit répondre à des besoins régionaux particuliers. Les solutions seront d'autant plus faciles à trouver que les étudiants auront été mieux formés avant le D.E.A. Par ailleurs, la pratique des applications de l'écologie suppose une capacité certaine à travailler en interdisciplinarité. Comment réaliser une bonne sensibilisation, sinon préparation, aux tâches interdisciplinaires ? Suffit-il de le tenter au niveau du D.E.A., ou ne faut-il pas, là aussi, que la formation en Deuxième Cycle ait posé les premiers jalons ?

Enfin, l'écologie ne peut s'apprendre seulement dans les amphithéâtres et les bibliothèques. Les stations de terrain ont un rôle essentiel à jouer, car elles peuvent constituer des lieux privilégiés d'expérimentation et de démonstration. L'amélioration de filières de formation, à tous les niveaux, passe donc aussi par le développement des stations existantes et — peut-on l'espérer ? — par le renforcement de leur réseau.

5. LA FORMATION DU CITOYEN

Une certaine connaissance des réalités écologiques est indispensable pour des citoyens responsables qui, par leurs actions individuelles et collectives, interfèrent avec les processus naturels. L'écologie, science d'un patrimoine naturel qui est un bien commun, constitue donc un apport essentiel à l'éducation civique. Cela justifie que, par des moyens pédagogiques appropriés, cette discipline, ses concepts, ses méthodes soient rendus accessibles à chaque étape de la formation des individus.

En outre, l'écologie est une discipline particulièrement apte à former à l'observation, à l'analyse raisonnée et, plus généralement, à l'étude méthodique des objets et phénomènes. Ancrée dans le concret, elle est de ce fait indiscutablement plus formatrice pour les enfants que ne peuvent l'être des disciplines où l'abstraction intervient fortement, parce que les objets sont alors moins accessibles. L'analyse des interdépendances visibles entre des êtres vivants, l'expérimentation sur leur dépendance vis-à-vis des caractéristiques mesurables du milieu peuvent certainement mieux ouvrir les esprits à la démarche scientifique que la présentation sur des images-concepts des subtilités moléculaires du programme génétique.

Ceci dit, il ne faut pas attendre d'avoir enfin formé correctement les enfants d'aujourd'hui — ou même seulement de

demain, si l'on tarde encore à prendre les mesures qui s'imposent. C'est ici et maintenant que se posent les problèmes de gestion de l'environnement, problèmes qui sont entre les mains d'hommes qui n'y ont pas été préparés. Si tous les moyens qu'offrent les médias doivent être utilisés pour informer et sensibiliser, il faut aussi et surtout faire porter les efforts dans deux directions :

— la formation continue, en particulier pour les responsables et les personnels des collectivités ; l'enjeu est considérable, avec la mise en application de la loi sur la décentralisation ;

— la médiation, opérée par des professionnels en vue de la solution de problèmes concrets : on ne saurait trop souligner le rôle formateur que joue une démarche de médiation en créant la rencontre, l'écoute et la compréhension réciproque entre partenaires porteurs de savoirs et de projets distincts.

6. LES STRUCTURES

La mégalomanie institutionnelle existe. La soif du pouvoir aussi. Le risque est donc grand de voir des hommes investir leur énergie et l'argent du contribuable dans la création de macroorganismes coûteux où l'on regroupera des gens comme l'on accumule des objets dans une vitrine. Il vaudrait mieux investir intelligence et crédits dans la vivification de cellules qui ne demandent qu'à devenir efficaces.

C'est là tout le problème de la notion de « masse critique ». Trop dispersés, vivant dans l'isolement avec des crédits épisodiques, nombre d'écologues français sont voués à l'inefficacité. Il faut indiscutablement que des liaisons, des coopérations, des débats d'idées, une rationalisation des financements et des moyens soient rendus possibles. Une décision céleste concentrant ce qui ne l'était pas dans tel ou tel lieu qui n'existe pas encore résoudra-t-elle le problème ? Atteinte, sinon dépassée, une masse critique peut exploser, surtout si, les mentalités étant ce qu'elles sont, les atomes ne sont pas spécialement crochus.

Faute de temps, les débats du 10 mai n'ont pu s'engager sur les questions de structure. M. HENRY a présenté les solutions envisagées par sa Mission (voir son texte dans ce numéro). M. DI CASTRI a rappelé que sa Mission avait quant à elle raisonné dans le cadre des structures existantes, la Mission Henry étant plus spécialement conviée à réfléchir sur l'opportunité de nouvelles structures. Il est clair que la création d'Instituts coûteux, sinon prestigieux, ne changera rien si les mentalités ne changent pas. Peut-être les solutions

plus pragmatiques proposées par la Mission Henry faciliteront-elles au contraire ces changements. La réflexion doit se poursuivre, avec un cadre obligé, celui de la loi sur la décentralisation.

7. LES RÔLES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE

C'est un appel que M. DI CASTRI adresse à notre Société. Mieux que des instances officielles, elle peut favoriser les évolutions sans lesquelles l'écologie finirait dans la marginalité et la déconsidération.

La Société doit tout d'abord contribuer à faire savoir que l'écologie est pleinement une science, aujourd'hui. Elle dispose pour ce faire d'un instrument, le Bulletin d'Écologie, qui doit être, parmi d'autres, une revue scientifique incontestée. Elle doit aussi faire vivre notre discipline par des colloques, des tables rondes, des conférences, des réseaux thématiques, toutes activités qui doivent couvrir le continuum de l'écologie.

Des actions conjointes avec les représentants d'autres disciplines doivent mettre en relief les lisières communes, qui pourraient être de fertiles zones d'interactions, lieux d'une forte productivité scientifique.

La réalité du continuum doit aussi être manifestée par la composition des membres de la Société. Celle-ci ne peut plus se contenter de n'être qu'une « Société savante » où l'on deviendrait loin des bruits du monde : la gestion écologique de celui-ci requiert la diffusion du savoir, le dialogue créateur entre « fondamentalistes » et « praticiens ».

La Société peut aussi jouer un grand rôle dans les décisions relatives à tous les problèmes de formation, en étant le lieu de réflexion et de proposition où tous les partenaires peuvent se rencontrer sans contraintes.

Enfin — mais n'est-il pas trop tard ? — la Société devrait être présente dans les Régions, où ses membres devraient pouvoir être consultés et intervenir en tant que tels partout où se posent les problèmes de gestion et d'aménagement des milieux naturels.

D'une façon générale, la Société d'Écologie se doit d'être la première dans les efforts à accomplir pour changer les mentalités : puisse-t-elle ne point devenir un autre enjeu pour des batailles inutiles, mais, au contraire, le lieu de ces vrais débats qui caractérisent non pas la maturité d'une science, mais celle des scientifiques.

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. RENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES
8, Villa des Fleurs 92400 COURBEVOIE